LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de gestion **2024**

Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur général	05
Conseil de Fondation	06
Organigramme général	07
Rapports des directions	09
Rapport de performance	33
Comptes consolidés 2024	45
Rapport de l'organe de révision	66
Comptes 2024	69
Rapport de l'organe de révision	86

Rapport du Président du Conseil de Fondation

Entre réalisations et défis

L'année 2024 s'est déroulée comme les précédentes pour la Fondation. Dans la continuité et le développement, de nombreuses réalisations ont vu le jour et ont permis d'améliorer le quotidien de nos bénéficiaires. Par ailleurs, plusieurs réorganisations en différents lieux du canton mettent en lumière cette volonté de progresser et de répondre aux besoins et aux attentes de celles et ceux pour qui nous travaillons. En parallèle, il est à souligner les nombreuses discussions avec l'État de Neuchâtel concernant nos contrats de prestations ainsi que le Règlement d'application de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap. Et, si les travaux ne sont pas encore terminés, force est de constater que le dialogue est présent et que les intérêts de la Fondation sont bien représentés et défendus. Bien sûr, et nous ne le savons que trop bien, rien n'est jamais acquis. C'est ce qui nous pousse également à prendre soin des relations que nous entretenons avec l'ensemble de nos partenaires.

Les transports

Un point mérite une attention particulière pour l'année 2024. En effet, après plusieurs années de réflexions et de discussions, la Fondation Les Perce-Neige a procédé à l'acquisition de l'entreprise NRJ Sàrl. Une étape importante pour les transports, et une étape naturelle, finalement. Aucuns grands changements opérationnels ne seront ressentis pour le moment. Cette acquisition poursuit dans une première phase des objectifs de stabilisation et de continuité. Une manière également d'intégrer pleinement nos services de transports et d'en ressentir les effets positifs à terme.

Un mot de la fin

Nouvelle année, nouvelle équipe au Bureau du Conseil de Fondation, du moins partiellement.

Au 1er janvier 2024, le Conseil de Fondation m'a fait l'immense honneur de me nommer président. Très vite, une tournée a été organisée afin de découvrir, ou redécouvrir, les nombreux sites à travers tout le canton. Ecouter les collaboratrices et les collaborateurs, visiter les infrastructures, rencontrer les bénéficiaires; des actions indispensables et nécessaires. Et par-dessus tout, remercier encore et encore, tant il est facile de se rendre compte des accomplissements et des valeurs portées chaque jour sur le terrain. Aller à votre rencontre, et à celle de nos bénéficiaires matérialise pleinement l'ambition des Perce-Neige dans toutes ses dimensions et précieuse aventure humaine.

Quentin Di Meo

Rapport du Directeur général

Les éléments forts:

Achat de l'entreprise de transports NRJ par la Fondation

Afin de pérenniser les transports des bénéficiaires de la Fondation, l'entreprise NRJ a été achetée après de longues années de réflexion. Nous évitons ainsi de nous retrouver sans un prestataire de qualité et ayant une vision commune à la nôtre. Je vous invite à lire le rapport sur le sujet.

Création de la Maison de Vie & de Santé

La problématique des soins s'invite depuis de longues années dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment les plus vulnérables. Ce pôle, composé de l'Espace Perce-Neige Fleurier et de l'Espace Perce-Neige Couvet, propose des soins renforcés et une présence forte en personnel de soins. Il s'agit de trouver l'équilibre entre deux cultures cousines: celle du social et celle des soins. La santé est le point commun.

Départ à la retraite du directeur du DC ES

Monsieur Daniel Marthe a pris une retraite anticipée à l'été 2024. Nous profitons de l'occasion pour le remercier pour toutes ces années passées à défendre nos élèves. Pour le remplacer, une codirection a vu le jour pour tenir compte de la taille du DC ES. La politique de la Fondation concernant la relève a permis de trouver les personnes nécessaires à l'interne.

Remplacement de la directrice du DC FEJ

Madame Catherine Bourquin ayant souhaité une nouvelle réorientation au sein de la Fondation, le directeur général a géré en intérim le DC FEJ jusqu'au 1er octobre 2024. Ce Domaine de Compétences a été restructuré et l'EPNF a rejoint la Maison de Vie & de Santé. À nouveau, grâce à la politique concernant la relève des directions, une personne à l'interne a été nommée. Un grand merci à Mme Bourquin pour son investissement, passé, présent et futur!

État de Neuchâtel

Les tensions avec le canton augmentent au fur et à mesure des annonces faites par le Conseil d'État concernant certains points des contrats de prestations, certains articles du règlement d'application de la LIncA et la mise en route d'une vision parfois extrémiste de l'inclusion. De même, pour la première fois, l'intention d'étatiser les fondations privées apparaît dans des documents officiels.

CCT-ES et ANMEA

Dès le 1er janvier 2024, la Fondation est signataire directe de la CCT-ES. Notre personnel représente quasiment le 40% des personnes concernées par la convention. Elle est représentée dans les organes dirigeants. Les Perce-Neige ne font plus partie de l'ANMEA.

2025 s'annonce comme une année de fortes tensions et de crises. Cependant, il est crucial de ne pas laisser ces défis se perdre, mais plutôt d'en saisir les opportunités afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Je tiens à remercier très chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de la Fondation et également celles et ceux de l'entreprise NRJ.

Les Perce-Neige, une aventure humaine, un état d'esprit, une MISSION.

Vincent Martinez

Conseil de Fondation au 31.12.2024

Président:	M.	Q. Di Meo	Membre indépendant
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien	Membre indépendante
Secrétaire:	Mme	L. Vollin	Représentante Conseil de Parents DC FEJ
Membres:	Mme	R. Mileti Brocard	INSIEME-NE
	M.	P. Palomo	Membre indépendant
	M.	J.-M. Röthlisberger	Membre indépendant
	M.	J.-Y. Frutiger	Membre indépendant
	M.	S. Roth	Représentant Conseil de Parents DC ES
	Mme	F. Gaschen	Représentante Conseil de Parents DC FORTL
	M.	P. Raynaud	Membre indépendant
			Pas de représentant·e au Conseil de Parents DC Aînés

Bureau Permanent

Président:	M.	Q. Di Meo
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien
Secrétaire:	Mme	L. Vollin

Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation:

M.	V. Martinez	Directeur général de la Fondation
M.	R. Aouida	Directeur du DC École Spécialisée
Mme	C. Carolillo	Directrice du DC École Spécialisée
Mme	A. Nicoulaz	Directrice du DC FEJ
Mme	K. Roth	Directrice du DC FORTL
Mme	A.-L. Racine	Directrice du DC Aînés
M.	S. Monnier	Directeur Administratif et Financier
Mme	F. Hug	Directrice des Ressources Humaines
M.	S. Bornand	Directeur de la Maison de Vie DEFI

Organigramme Général au 31.12.2024

LesPerceNeige
FONDATION

Rapports des directions

Domaine de Compétences
École Spécialisée (DC ES)

L'année 2024 a été marquée par un tournant significatif au sein de notre Domaine de Compétences à la suite du départ à la retraite anticipée de M. Daniel Marthe, directeur du DC ES depuis 2012. Nous profitons de ces quelques lignes pour lui témoigner la reconnaissance sincère pour l'héritage qu'il laisse et nous avons à coeur de le faire fructifier à l'aune de la mission du DC ES, qui s'inscrit dans un environnement complexe, en perpétuelle évolution et avec de nombreux partenaires nécessaires à la valeur ajoutée de nos actions.

Pour répondre aux défis liés à l'augmentation et à la spécificité des prestations, tant au niveau du volume que des missions, et ce dans un environnement plus que jamais en mutation, la Fondation a fait le choix de nommer deux nouvelles personnes dans un nouveau modèle de direction unifiée, en cohérence avec sa stratégie, et décliné en deux pôles opérationnels:

- M. Radhouan Aouida, couvrant l'école spécialisée, les thérapies, la restauration et l'intendance en lien avec les sites
- Mme Claudia Carolillo, en charge de l'hébergement, de l'éducation précoce spécialisée et des prestations scolaires intégratives

Ces nouvelles prises de fonction ont été accompagnées par un repositionnement et une réaffirmation de notre organigramme. À ce titre, nous avons accueilli de nouveaux cadres enthousiasmés par les défis qui s'annoncent et avec l'envie de poursuivre le développement des compétences de nos collaboratrices et collaborateurs au bénéfice de notre accompagnement. Les premiers pas de cette équipe sont encourageants et les changements se sont réalisés dans la fluidité nécessaire au maintien de l'homéostasie du système organique de notre Domaine de Compétences.

Sur l'ensemble de l'année civile, nous avons eu la chance d'accueillir **269 élèves** réparti·e·s dans les **57 classes** oeuvrant sur l'ensemble du territoire neuchâtelois, qu'elles soient sur nos sites pédagogiques (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Cressier) ou au sein des classes intégrées dans les différents cercles scolaires de l'école neuchâteloise. La rentrée scolaire s'est déroulée dans la sérénité et l'enthousiasme avec l'accueil de 36 nouveaux élèves. La tendance observée depuis ces dernières années se confirme encore cette année avec deux tiers des demandes qui relèvent du cycle 1 avec des besoins spécifiques qui trouvent des réponses adaptées dans nos classes sur site. Cette réalité se traduit plus particulièrement dans une augmentation sensible des réponses à élaborer au sein de notre filière TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme).

Si l'année a été marquée par de nombreuses activités pédagogiques et socialisantes sur nos différents sites permettant le développement du vivre ensemble et favorisant la prise d'autonomie de nos élèves, il est à relever la poursuite de la collaboration enrichissante et inspirante avec le Conservatoire de musique neuchâtelois. Plus de 140 élèves issu·e·s de la diversité de toutes nos classes ont eu l'opportunité tout au long de l'année de fréquenter des cours encadrés par les professionnel·le·s du Conservatoire.

Nous sommes fiers des progrès observés qui se reflètent dans leurs projets pédago-éducatifs.

Nous avons à coeur de poursuivre ce partenariat qui devrait prendre un tournant encore plus inclusif l'année prochaine à travers un projet ambitieux de représentation. À suivre…

Nous avons maintenu le niveau d'exigence nécessaire à l'encadrement de nos élèves sur la thématique de l'éducation numérique, à travers les visées et les moyens nécessaires et en développant notre approche par des ressources toujours plus professionnalisées afin de développer la culture numérique citoyenne nécessaire à la participation sociale de nos élèves.

La question de la préparation à l'avenir, qu'il soit citoyen ou professionnel a pris du relief au cours de cette année. Dans une préoccupation constante de favoriser les transitions inhérentes à la scolarité, nous avons repositionné les classes de préformation dans le sillage de la scolarité intégrative et des transitions nécessaires à la vie adulte.

Nous poursuivons l'approche pluridisciplinaire nécessaire à des projets scolaires ambitieux à travers les nombreuses prestations thérapeutiques délivrées à l'adresse des élèves par des réponses sur mesure avec nos thérapeutes, les collaborations avec le centre de psychomotricité neuchâtelois, le CNPEA ainsi qu'une multitude de partenaires externes qui officient dans leur pratique privée. Nous profitons de l'opportunité de ce rapport pour les remercier de concourir à nos côtés au développement de nos élèves.

Si les témoignages de cette année intense en matière de réalisations ne peuvent être exhaustifs, les enjeux inhérents à notre Domaine de Compétences n'échappent pas à la même règle. À ce titre, le choix s'est porté de mettre la focale sur les questions en lien avec l'hébergement, l'éducation précoce spécialisée et les prestations scolaires intégratives.

L'année 2024 a été placée sous le signe de la réflexion approfondie quant à leur évolution, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des adolescent·e·s concerné·e·s, ainsi qu'aux environnements dans lesquels ils·elles évoluent, qu'ils soient familiaux ou scolaires. Ce dynamisme, qui met au coeur de son action les bénéficiaires, tant dans la réponse la plus adéquate à leurs besoins que dans la défense de leurs droits, s'inscrit pleinement dans les principes énoncés par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), à laquelle la Suisse a adhéré en 2014. En adhérant à cette convention, la Suisse adopte une vision du handicap non plus comme un état figé, mais comme étant le produit de l'interaction entre des individus présentant des incapacités et les barrières environnementales qui entravent leur pleine et effective participation à la société sur un pied d'égalité avec les autres. En janvier 2022, le gouvernement neuchâtelois a posé les bases de cette transformation avec l'introduction de la Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA). Cette loi fait de l'inclusion une responsabilité collective et garantit le respect des droits et libertés des personnes en situation de handicap, ainsi que leur égalité de traitement. C'est dans cette perspective de participation pleine et entière à la société que nous préparons les enfants et les jeunes bénéficiant de nos prestations de pédagogie spécialisée. Ces prestations sont constamment réévaluées, car il nous est indispensable de rester en phase avec l'évolution permanente de notre société. Les résultats de ces réflexions nourriront les négociations en vue de l'élaboration du futur contrat de prestations.

Hébergement

Conformément au paradigme écosystémique de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), nous intervenons directement auprès de l'enfant tout en offrant un soutien et des relais pour les parents. Ainsi, notre Domaine de Compétences propose des prestations d'hébergement et d'accompagnement familial, par le biais de son Unité d'Accueil Temporaire (UAT) et de son internat.

L'année 2024 a confirmé une hausse des demandes d'accueil soutenue, voire demandée, par l'Office de la protection de l'enfant au sein de notre internat, en raison de situations familiales fragilisées touchant certain·e·s de nos élèves. L'égalité prônée par la CDPH implique que les enfants en situation de handicap puissent bénéficier, comme tout autre enfant, de mesures relatives à la protection de l'enfant. De même, cette égalité signifie que les familles de ces enfants ont droit à un accompagnement spécialisé de la part de professionnel·le·s, et ce, durant les périodes où elles en ont le plus besoin.

Nous souhaitons souligner l'indispensable cohabitation de nos deux types de prestations au sein de l'internat: d'une part, l'hébergement destiné à apporter un soutien temporaire aux familles, et d'autre part, l'hébergement en lien avec des mesures de protection de l'enfant. Cette cohabitation nous permet de répondre de manière adéquate et différenciée aux besoins des familles et des élèves.

Afin d'éviter toute discrimination envers les élèves nécessitant un hébergement spécifique en termes de soins ou de prise en charge des comportements défis, nous avons fait le choix de ne pas établir de barrières internes au sein de la Fondation. Ainsi, nous proposons des possibilités d'hébergement dans des structures adaptées à ces besoins particuliers. À ce titre, certain·e·s de nos élèves bénéficient d'un hébergement en Maison de Vie & de Santé ou en Maison de Vie DEFI.

Quant à l'UAT, elle répond à des besoins ponctuels de soutien pour les familles qui ont besoin de se ressourcer. Elle joue un rôle crucial en tant que premier pas dans l'acceptation par les parents de leur propre besoin de souffler, et joue un rôle préventif essentiel dans la gestion de crises familiales potentielles. Une réflexion sur le développement d'un dispositif de soutien à la parentalité pour les familles qui en ont besoin a été initiée en 2024 par l'équipe de l'UAT.

Éducation Précoce Spécialisée (EPS)

L'éducation précoce spécialisée relève du mandat de l'instruction publique. Elle est destinée aux enfants rencontrant des difficultés développementales ou étant à risque de les rencontrer, depuis la période périnatale jusqu'à la première année de scolarité.

Intervenir avant l'âge scolaire favorise une meilleure intégration, en tenant compte non seulement de l'enfant, mais aussi de ses interactions avec son entourage et des opportunités d'apprentissage offertes par ses milieux de vie. Cette approche

s'inscrit également dans le paradigme écosystémique de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), qui valorise l'interaction continue entre l'enfant et son environnement.

Notre Domaine de Compétences propose deux types de prestations en éducation précoce spécialisée: le Service Éducatif Itinérant (SEI) et l'Accueil et Consultation Précoce en Autisme (ACPA), ce dernier offrant des prestations en Intervention Précoce en Autisme (IPA). L'année 2024 a vu le début d'une réflexion concernant la mise en place d'une nouvelle prestation au sein de l'ACPA: l'Intervention Précoce Intensive (IPI). La prestation IPI s'est étendue dans de nombreux cantons suisses, et il nous importait tout particulièrement de pouvoir mettre cette offre à disposition de la population neuchâteloise concernée. Elle se distingue de l'IPA par la population à laquelle elle s'adresse. L'IPI concerne les jeunes enfants dont le diagnostic de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) a été établi et qui peuvent bénéficier d'un suivi de 24 mois avant l'entrée en scolarité. En revanche, l'IPA peut être accordée à des enfants avec une suspicion d'autisme, pour une durée variable en fonction du moment de début du suivi et des besoins spécifiques. L'IPI se distingue également par l'intensité de la prise en charge (15h hebdomadaires). De plus, contrairement à l'IPA, dont le financement est exclusivement cantonal, l'IPI est partiellement subventionnée par l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) pour les enfants bénéficiant de l'AI, à condition que l'équipe d'intervenant·e·s comprenne au minimum 20% de personnel médical et 30% de personnel pédago-thérapeutique. Dans cette optique, nous avons recruté une ergothérapeute à 80% au sein du centre ACPA depuis le mois d'octobre.

Il nous semble essentiel de souligner l'importance de maintenir les deux prestations, IPA et IPI, afin de répondre de manière optimale aux besoins de la population de notre canton confrontée à la problématique de l'autisme.

Prestations scolaires intégratives

L'introduction de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) en 2002 marque un tournant dans l'engagement des cantons à garantir aux enfants et aux jeunes un enseignement de base adapté à leurs besoins spécifiques. Conformément à cette loi, les cantons ont l'obligation de favoriser l'intégration de ces enfants dans l'enseignement ordinaire, en mettant en place des formes de scolarisation adaptées, dans la mesure où cela est possible et dans l'intérêt supérieur des enfants ou des jeunes en situation de handicap.

L'année 2024 a été marquée par une réflexion approfondie sur l'école inclusive, qui occupe une place centrale dans les débats politiques ainsi qu'au sein des établissements scolaires ordinaires. Notre Domaine de Compétences propose deux prestations intégratives: le Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS) et les classes intégrées (CLIN). En 2024, nous avons été contraints de fermer une classe intégrée, suite à la résiliation de notre contrat de bail par le cercle scolaire concerné. Cet incident a mis en lumière la fragilité de ce dispositif, qui demeure fortement dépendant de la pérennité des contrats de bail. L'évolution actuelle vers une école inclusive nécessite de la part de notre Domaine de Compétences une réflexion sur l'adaptation de nos prestations intégratives et leur articulation avec les dispositifs de l'école régulière. L'objectif est de permettre à nos élèves de continuer à bénéficier de nos prestations en pédagogie spécialisée dans les meilleures conditions possibles. Cette réflexion a été amorcée à la fin de l'année avec notre mandant, l'Office de l'Enseignement Spécialisé.

L'année écoulée a été marquée par de nombreuses réalisations qui témoignent de l'engagement et du dynamisme de notre Fondation. Grâce à l'implication de l'ensemble de notre communauté – professionnel·le·s, familles et partenaires – nous avons pu relever de nombreux défis et offrir aux enfants, adolescent·e·s et familles un cadre de développement toujours plus inclusif, innovant et bientraitant.

Toutefois, les enjeux à venir restent nombreux. Nous poursuivrons nos efforts pour renforcer l'accessibilité, développer de nouveaux projets pédagogiques adaptés aux besoins de chacun·e et anticiper les évolutions dans l'intérêt supérieur de l'enfance. Notre ambition demeure la même: offrir à nos bénéficiaires les meilleures conditions pour leur épanouissement personnel dans le respect de leur individualité.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes et tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent au rayonnement de notre domaine: nos collaborateur·rice·s pour leur engagement sans faille, les enfants et leurs familles pour leur confiance, ainsi que nos partenaires pour leur soutien.

Ensemble, nous continuerons à bâtir un avenir ambitieux et porteur de sens pour la mission qui nous anime et que nous défendons.

Claudia Carolillo
Directrice DC ES

Radhouan Aouida
Directeur DC ES

Domaine de Compétences
Formation, Travail & Logements (DC FORTL)

Plusieurs grands travaux ont pu se réaliser l'année dernière, et quelques projets d'envergure ont vu le jour à travers une conceptualisation. L'année 2024 a été mouvementée, nous a lancé des défis, mais nous a également apporté des moments de partage, de joie et de satisfaction. À titre d'exemple, ce beau partenariat avec le HCC de La Chaux-de-Fonds, qui, à travers un match de charité en faveur des Perce-Neige, a affiché les couleurs de la Fondation sur un maillot spécialement conçu pour l'évènement. Nos ateliers des Montagnes ont activement participé à cette manifestation, en proposant toute une gamme de produits manufacturés par nos ouvriers et ouvrières, tels que des sacs en bâches recyclées ou des planchettes en bois avec l'emblème du HCC. Un véritable évènement pour les bénéficiaires de la Fondation, qui ont assisté gratuitement à ce match. Ils et elles étaient nombreux·ses, ce soir-là, à soutenir leur club fétiche et, par cette même occasion, notre Fondation. Les fonds récoltés ont intégralement été reversés à la Fondation.

Les ateliers de la Fondation ont pour objectif de proposer des activités professionnalisantes valorisant nos ouvriers et ouvrières. Les produits Perce-Neige n'ont plus à prouver leur qualité; l'engouement témoigné par une clientèle nombreuse en est la preuve. Depuis plusieurs années, nous orientons notre production diverse et variée selon des branches bien définies, mais ce n'est qu'à présent que nous avons véritablement déterminé les différents axes de production, en les affiliant à des marques bien circonscrites. Le résultat est plaisant et l'objectif atteint!

CroissanT' express LesPerceNeige | Art'Culinaire LesPerceNeige | au cédille LesPerceNeige | Natura LesPerceNeige | Manufactura LesPerceNeige | Revista LesPerceNeige

Ces six marques de production couvrent la totalité de la production propre de nos ateliers. «Natura» est la nouvelle marque identifiant toute la transformation et production de matières premières naturelles, telles que le bois, le jardin ou encore la rénovation de meubles. «Manufactura» rassemble toutes les activités artisanales, telles que la manufacture de bougies ou de savons, la couture ou la céramique. Quant à «Revista», il s'agit d'un projet qui s'inspire d'une première expérience acquise avec la marque «flexmedia», qui sera complétée par toute une panoplie d'activités se situant dans le domaine de la création de contenu numérique, textes, images, vidéos et sérigraphie. Revista s'installera dans les Ateliers des Montagnes, et pourra ainsi profiter des compétences métiers des collaborateurs sociaux et collaboratrices sociales travaillant déjà dans cette structure.

Les produits sortant des Ateliers de la Fondation bénéficient d'une reconnaissance de différentes branches. L'attribution de plusieurs labels a su mettre en valeur l'impact positif de nos efforts, et crédibiliser notre démarche, qui s'inscrit dans le respect de l'environnement, de la proximité et de l'économie circulaire. Après la certification «bio Suisse» et FSC, nous avons obtenu en 2024 le Certificat «Vins·Terroir Neuchâtel – regio·garantie» qui atteste que les exigences fixées dans les Directives pour les Marques régionales sont respectées et valables pour notre production de boissons non alcoolisées, fruits et légumes, et les produits de boulangerie et pâtes alimentaires.

Il ressort, à chaque fois que nous ouvrons les portes de nos ateliers au public, à quel point les repères de comparaison avec le premier marché du travail comptent pour nos ouvrier·ère·s et leurs proches. C'est avec fierté que nos bénéficiaires montrent leur travail et les compétences acquises à un public nombreux, qui ne manque pas ce rendez-vous biennal des «portes ouvertes», qui a eu lieu le 1er juin 2024.

D'autres changements majeurs marquent cette année. Les activités de jour proposées à nos ouvriers et ouvrières sur le site des Hauts-Geneveys se sont historiquement démarquées des activités déployées dans les centres urbains. Le besoin d'accompagnement est différent, de même que l'identification avec l'activité professionnalisante. Certes, un travail en atelier est accompli, toutefois à un rythme qui tient particulièrement compte des limitations et des envies des bénéficiaires qui assument avec assistance des actes de la vie quotidienne dans les domaines de l'hygiène, de la gestion du temps et de la mobilité. Un climat favorable aux activités occupationnelles et récréatives est garanti et la notion «travail» est un axe dans l'accompagnement, mais pas l'axe prioritaire, contrairement aux structures urbaines. L'accent est mis sur l'épanouissement et le bien-être du·de la bénéficiaire dans un environnement sécurisé, inclusif et respectueux.

Afin de tenir pleinement compte de cet état de fait, les ateliers se trouvant sur le site des Hauts-Geneveys ont quitté le giron du Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements, en intégrant celui des Foyers & Espaces de Jour. Un transfert qui reflète pleinement notre volonté de trouver pour chaque personne la place qui lui convient le mieux.

Et pour terminer le chapitre des structures de travail, on peut relever la mise en place du concept HACCP [1] dans notre cafétéria à Cernier, avec pour premier objectif d'analyser la praticabilité d'une application similaire dans les cafétérias de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, afin de pouvoir harmoniser, à moyen terme, la prestation et le fonctionnement sur les trois lieux de travail. Il s'agit d'un système de gestion de la sécurité alimentaire, basé sur la prévention et l'identification des risques potentiels, tout au long de la chaîne alimentaire, depuis la production jusqu'à la consommation. Le HACCP vise à identifier les points critiques où des mesures de contrôle peuvent être appliquées pour garantir que les aliments sont produits et manipulés en toute sécurité [2]. Le projet-pilote de Cernier crée de nouvelles activités particulièrement valorisantes pour les ouvrier·ère·s de cet atelier, avec l'apprentissage et la fabrication d'une petite restauration très appréciée par la clientèle, et un entretien des infrastructures conforme à ce qui se fait dans le premier marché du travail.

L'Unité de Formation Perce-Neige (UFPN), est le Centre de formation pour tous ceux et celles qui n'ont pas accès à une filière officiellement instaurée par nos Autorités. Le Service cantonal de la formation postobligatoire est bel et bien en charge «des formations qui se situent dès la fin de l'enseignement obligatoire» [3], mais, hélas, cette vénérable tâche ne s'étend pas aux jeunes gens qui nous arrivent par la voie de l'École Spécialisée. Et pourtant, la thématique n'est pas nouvelle. Déjà en 1968, la Fédération suisse des associations des parents de handicapés mentaux (FSAPHM), a organisé une journée nationale sur le thème «Éducation – Formation – Intégration» [4].

Fidèles à nos convictions, nous n'avons bien sûr pas attendu que soit – enfin – reconnu le droit à la formation de nos jeunes gens pour poursuivre avec toujours plus d'expertise notre mission de formateurs et formatrices de personnes en situation de handicap cognitif. Nous leur proposons un cursus d'apprentissage qui a pour objectif d'envisager de véritables perspectives professionnalisantes, dans un environnement inclusif, valorisant, mais sécurisé. Afin de mesurer le plus objectivement possible les compétences d'un·e apprenti·e, nous avons développé un nouvel outil [5] qui met en évidence les habilités et aptitudes professionnelles.

[1] Le HACCP est un acronyme pour Hazard Analysis Critical Control Points, ce qui signifie en français «Analyse des Dangers et Points Critiques pour leur Maîtrise».
[2] https://hygiesolution.com/
[3] https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SFPO/Pages/accueil.aspx
[4] Les Perce-Neige – une aventure humaine, p. 47
[5] Profil d'Habilités et d'Aptitudes Professionnelles (PHAP)

Au travers d'une évaluation par le·la maître·sse-formateur·rice et une auto évaluation par l'apprenti·e, nous pouvons déceler non seulement l'auto-perception de l'apprenti·e, mais également les lacunes à combler dans le cadre du projet professionnel souhaité. Cet outil nous permettra à l'avenir de travailler encore plus spécifiquement les limitations pouvant constituer un frein à l'autodétermination du choix professionnel de la jeune personne.

L'engouement pour notre cérémonie de remise des attestations de compétences, organisée tous les deux ans, souligne le fait que la transition entre l'école et l'entrée dans le monde du travail joue un rôle particulièrement important pour les apprenant·e·s et leurs parents. En 2024, la cérémonie a eu lieu dans les Ateliers des Montagnes, et a rassemblé une centaine de participant·e·s, toutes et tous fièr·e·s du parcours accompli. Cette transition ne se fait d'ailleurs pas avec légèreté, et demande une planification minutieuse et anticipée. Afin d'accompagner les parents dans cette démarche, nous avons instauré depuis plusieurs années une soirée d'information destinée aux parents, afin d'expliciter - conjointement avec nos collègues de l'École Spécialisée - tous les tenants et aboutissants de cette nouvelle période de vie.

La volonté politique à l'égard des personnes en situation de handicap est claire et sans équivoque: Inclusion! Inclusion dans le premier marché du travail, mais également dans le domaine de l'habitation. Des modèles de logements accompagnés s'adressent en outre à des bénéficiaires de prestations institutionnelles, notamment pour ceux et celles qui bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif à domicile. Notre équipe ambulatoire s'agrandit d'année en année. Toutefois, le revers de la médaille de l'inclusion est la solitude et l'isolement vécus par nos bénéficiaires dans le monde extérieur à l'institution. Un changement de paradigme politique ne signifie pas, hélas, que la société changera également ses codes, pratiqués depuis belle lurette. L'objectif d'accompagnement de nos équipes socio-éducatives s'oriente, dès lors, tout autant sur les aspects de création de liens, que sur les aspects purement éducatifs. Au travers d'activités ciblées, nous réunissons les bénéficiaires de cette prestation, les mettons en contact avec des pairs, leur offrant ainsi une possibilité de créer leurs propres réseaux sociaux. Cet axe s'est encore renforcé cette année, et le sera davantage, à mesure que les efforts d'inclusion se poursuivent.

Les logements urbains de la Fondation ne disparaîtront pas pour autant, mais devront s'adapter aux réalités nouvelles. Il est fort probable que le nombre de chambres proposées diminuera légèrement à moyen terme, mais la tendance actuelle va plutôt dans le sens de tirer avantage des nouveaux modèles d'hébergement proposés.

Nos résidant·e·s prennent de l'âge, mais ne veulent pas pour autant renoncer à leur travail. Toutefois, le besoin de logements adaptés se fait ressentir de manière croissante. C'est pour cette raison que nous avons pris la décision de délocaliser notre foyer «Petit Pontarlier 33», non pas sans un pincement de coeur. En effet, qu'elle est belle cette bâtisse imposante qui domine majestueusement cette charmante rue de Petit-Pontarlier à Neuchâtel! Mais, comme toute maison de maître, l'accès n'est pas simple, les escaliers étroits, et les salles de bains pas adaptées aux besoins d'une population vieillissante. Fin 2024, nous avons pris la décision courageuse de délocaliser ce foyer, en intégrant la nouvelle construction à l'Avenue du Vignoble 4. Sur cette parcelle orientée sud avec vue sur le lac de Neuchâtel, un nouvel éco-quartier s'est construit, avec pour objectif de devenir un lieu d'échanges et de rencontres avec un concept de mixité de population. Bella Vista, tel est son nom, et nous sommes convaincus que nos résidant·e·s pourront en profiter pleinement!

L'année 2024 a été riche en évènements et décisions. Avec l'agrandissement des Ateliers des Montagnes et le déménagement des ateliers «Flexmédia», la délocalisation de Petit Pontarlier 33, la définition de nos axes d'activités productives, nous avons mis en place les premières actions pour affronter les défis qui se poseront à l'avenir au Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements. Plusieurs projets devront encore se réaliser afin de répondre sereinement aux nouveaux enjeux sociétaux. Ces projets sont déjà en préparation et alimenteront les prochaines éditions du rapport annuel!

Kathrin Roth
Directrice DC FORTL

Domaine de Compétences
Foyers & Espaces de Jour (DC FEJ)

Le Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour a connu plusieurs changements durant cette année 2024. Le 1er avril, il a été scindé en deux entités afin de mieux équilibrer les responsabilités et répondre aux besoins en constante évolution des bénéficiaires de prestations. Cette réorganisation a donné naissance à la Maison de Vie & de Santé, regroupant l'Espace Perce-Neige Fleurier et la Maison de Vie Santé Couvet (EPNCo). Le Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour se concentre désormais sur l'accompagnement des bénéficiaires à travers des structures d'hébergement et d'espaces de jour. Il s'étend sur deux sites: **Les Hauts-Geneveys et Fontainemelon**. Il comprend 5 foyers occupationnels et 8 espaces de jour. Il dispose de 79 places dont 27 places en hébergement et 52 places en occupation de journée et compte 108 collaborateur·rice·s.

L'année 2024 a également été marquée par le recrutement d'une nouvelle directrice, poste que j'occupe depuis le 1er octobre, après une période d'intérim assurée par la direction générale. En plus de ces changements structurels, le recrutement de personnel a été une préoccupation majeure, avec des stratégies et méthodes de recrutement révisées pour faire face aux défis rencontrés. Cette dynamique de changement s'est également reflétée dans les activités proposées aux bénéficiaires, avec des événements créatifs et sportifs en collaboration avec divers clubs du canton. Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté politique et cantonale d'inclusion, concrétisée notamment par l'installation de tableaux de langage assisté dans plusieurs lieux publics, en partenariat avec les associations Cerebral Neuchâtel, Isaac Suisse Romande et l'ARLD.

Forte de son expérience de bientôt 60 ans d'existence, la Fondation Les Perce-Neige poursuit sa mission en développant de nouvelles prestations. Dans cet esprit innovant, le Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour s'est donc attelé à définir avec davantage de précisions les besoins actuels et sous-jacents des bénéficiaires de prestations. En 2025, de nouveaux objectifs nous attendent.

Nos objectifs

Le premier objectif sera de définir plus précisément l'accompagnement des bénéficiaires de prestations pour lesquel·le·s la santé représente un enjeu quotidien. Certains actes seront réalisés par les équipes éducatives, tandis que d'autres seront confiés à des prestataires externes via un mandat délégué. Cette démarche fait suite à une demande des représentant·e·s légaux·ales des bénéficiaires accueilli·e·s dans les Espaces de Jour.

Le second objectif concernera le déploiement de nouvelles prestations. Dès le 1er janvier 2025, 5 ateliers, auparavant rattachés au DC FORTL, rejoindront ce Domaine de Compétences, offrant ainsi d'autres perspectives pour les bénéficiaires de prestations. Dans le cadre de notre engagement à soutenir le bien-être et l'épanouissement, nous avons revisité notre approche en matière d'accompagnement en modifiant leur concept tout en conservant les diverses activités de travail proposées jusqu'alors. Ce modèle réactualisé permettra de proposer un environnement dynamique et stimulant, tout en répondant aux divers besoins des bénéficiaires. Ces ateliers, adaptés aux attentes et aspirations de chacun·e, offriront de nouvelles perspectives aux participant·e·s, en leur permettant de développer des compétences variées tout en s'épanouissant dans un cadre bienveillant. Ces espaces seront des lieux d'échange, d'apprentissage et de convivialité, où chaque individu pourra trouver sa place et progresser à son rythme. Les activités proposées seront variées et viseront à enrichir l'expérience de chaque bénéficiaire. Nous offrirons ainsi des activités de travail permettant de stimuler la créativité, le savoir-faire et les compétences professionnelles. Ils seront conçus pour favoriser la prise d'initiative et l'autonomie, en apportant des outils concrets pour le développement personnel et professionnel des participant·e·s. En parallèle, des activités de loisirs seront proposées pour encourager la détente, la relaxation et la convivialité. Ces moments récréatifs permettront de renforcer les liens sociaux, d'améliorer la qualité de vie et de favoriser le bien-être émotionnel des bénéficiaires. Elles contribueront également à un équilibre sain entre l'effort et la détente, essentiel pour le développement personnel. Enfin, nos ateliers seront également conçus pour offrir des activités soutenant le développement global des personnes. Ces sessions seront axées sur la stimulation cognitive, émotionnelle, sensorielle, physique et sociale. Elles viseront à accompagner chaque individu dans une démarche de développement complet, favorisant ainsi l'épanouissement dans toutes les dimensions de leur vie.

À l'écoute des familles

Dans un monde où les contraintes professionnelles et personnelles sont souvent difficiles à concilier, il devient essentiel d'offrir des solutions flexibles et adaptées aux besoins des familles. C'est dans cette optique que nous développerons une structure d'hébergement à temps partiel, en offrant aux familles un soutien précieux pour alléger leur quotidien. Ces prestations permettront aux parents de bénéficier de moments de répit tout en garantissant la sécurité et le bien-être de leurs enfants, dans un cadre bienveillant et adapté. L'objectif de ce service sera d'aider les familles à trouver un équilibre durable entre leurs responsabilités professionnelles et leurs impératifs familiaux. En offrant un hébergement partiel, nous permettrons aux parents de disposer de temps libre pour se ressourcer, se concentrer sur leur carrière, ou simplement prendre soin d'eux·elles, tout en sachant que leurs enfants seront entre de bonnes mains.

Cette flexibilité contribuera à alléger les tensions liées à la gestion du quotidien et favorisera une meilleure qualité de vie pour tous les membres de la famille. Cette relève parentale offrira aux parents un soutien temporaire dans leur rôle éducatif. Ce type de dispositif constituera une opportunité pour les familles de partager les responsabilités, tout en favorisant des moments de socialisation pour les enfants et en allégeant la charge mentale des parents. Ce soutien aidera à préserver l'équilibre familial et à renforcer les liens entre les membres de la famille. Ainsi nous voulons contribuer à l'épanouissement des familles en offrant des solutions de garde flexibles et responsables, permettant à chacun·e de trouver son équilibre. Cette offre sera enrichie par l'intégration de l'Unité d'Accueil Temporaire, auparavant rattachée au Domaine de Compétences Aînés. De ce fait, des synergies pourront être envisagées et développées entre les équipes éducatives et les bénéficiaires de prestations de ces deux structures.

Notre équipe éducative

Plusieurs leviers pourront ainsi être mis en place pour optimiser l'organisation du travail et renforcer l'efficacité des équipes. L'un de ces leviers est le tournus dans les horaires, qui permettra une flexibilité dans l'aménagement du temps de travail. En favorisant une rotation des horaires, chaque membre de l'équipe bénéficiera d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, tout en garantissant la continuité des activités. Parallèlement, en encourageant la collaboration entre les membres des équipes, chaque individu pourra partager ses idées, ses compétences et ses expériences. Cela favorisera l'émergence de solutions innovantes et créera un environnement propice à l'enrichissement mutuel. L'intelligence collective renforcera la cohésion de groupe et permettra de faire face plus efficacement aux défis qui se présentent. En partageant les tâches et en tirant parti des compétences diverses de chacun·e, les collaborateur·rice·s pourront diversifier leurs missions et mieux s'adapter aux besoins changeants des bénéficiaires de prestations. Cela augmentera la productivité et permettra d'explorer de nouveaux champs d'action, tout en leur offrant la possibilité de se développer professionnellement.

En résumé, le tournus dans les horaires, l'intelligence collective, la multiplication des activités et un management flexible seront autant de facteurs qui contribueront à une organisation du travail plus dynamique et performante, au bénéfice de toutes et tous.

Alexandra Nicoulaz
Directrice DC FEJ

Domaine de Compétences
Aînés

2024 a été riche en projets au sein du Domaine de Compétences des Aînés comme vous allez pouvoir le constater à travers ces lignes.

Tout d'abord, l'année a été marquée par le début du contrat de prestations avec l'État de Neuchâtel et le secteur adulte et senior de la Fondation Les Perce-Neige. Des répercussions positives en ont découlé puisque le Domaine de Compétences des Aînés a bénéficié de 3.5 EPT afin de répondre aux besoins grandissants liés au vieillissement des bénéficiaires de prestations. Cela a permis de créer une équipe d'ASSC (assistant·e en soins et santé communautaire) mobiles se rendant dans les différents foyers aînés afin de soutenir les équipes dans les soins nécessaires aux bénéficiaires qui ont des besoins complexes en termes de santé. Cela a été un grand soulagement pour les équipes. La collaboration entre le personnel social et le personnel de santé s'accroît à mesure que les besoins des bénéficiaires aînés évoluent, chaque corps de métier étant complémentaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle toutes les formations organisées par le Domaine de Compétences des Aînés se déroulent également avec l'équipe des ASSC mobiles ainsi que les infirmières institutionnelles. Cette année, les équipes avaient sollicité une formation sur les troubles neurocognitifs ainsi qu'une autre sur les soins palliatifs. Elles ont aussi pu bénéficier d'une formation sur les soins de base, assurée par le service Santé & Soins de la Fondation.

Le Domaine de Compétences des Aînés, ce sont **68 bénéficiaires** de prestations, vivant dans **8 foyers**, ouverts 365 jours par an. Le travail des équipes de service, qui oeuvrent également chaque jour pour que le quotidien des bénéficiaires soit un plaisir, mérite d'être mis en lumière. Ces équipes sont sous la direction du Domaine de Compétences des Aînés mais leur travail touche d'autres domaines de la Fondation. Par exemple, la brigade de cuisine du site des Hauts-Geneveys prépare **entre 240 et 280 repas** à midi en semaine, dont 13'720 ont été livrés sur les sites de Fontainemelon et Cernier en 2024. Un poste entier est dévolu aux régimes alimentaires particuliers, c'est-à-dire les repas hachés, mixés ou lisses avec toutes les spécificités liées à des intolérances alimentaires.

Concernant les employé·e·s de maison, c'est une nouvelle équipe pleine de dynamisme qui assure le ménage dans les foyers. Il·elle·s ont su revoir toute leur organisation et leurs méthodes de travail, tout en s'adaptant au mieux afin de respecter les heures de soins et de sieste des bénéficiaires. C'est grâce à eux·elles que les lieux de vie sont propres et agréables au quotidien.

Le service de la lavanderie des Hauts-Geneveys traite **1'856 kg de linge** par semaine, soit 96'521 kg en 2024. Ces dames ont poursuivi leur travail de façon impeccable durant les longs mois de travaux d'agrandissement de la lavanderie, qui se sont déroulés de mai à octobre 2024. Cela a permis d'optimiser le circuit de traitement du linge tout en améliorant l'espace de travail de l'équipe.

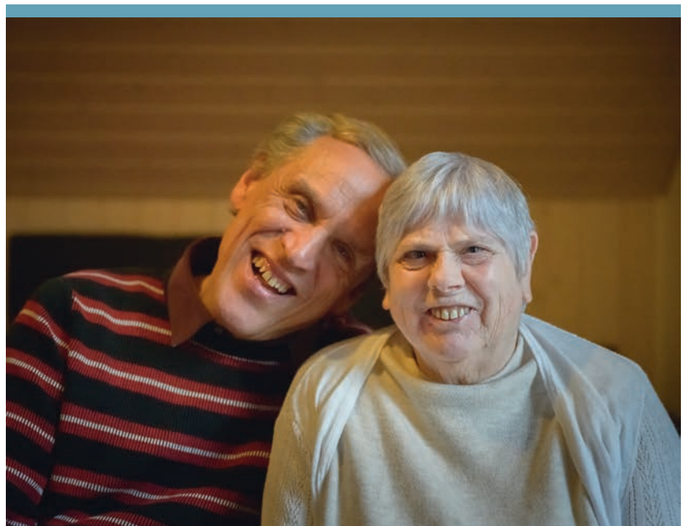

L'équipe de veille active prend soin chaque nuit de l'ensemble des bénéficiaires dormant sur le site.

Quatre veilleur·euse·s sont présent·e·s chaque nuit pour 88 bénéficiaires. Afin de les soutenir dans ce travail exigeant, une formation de deux jours leur a été proposée, abordant les thèmes tels que la prévention de la santé pour l'équipe de veille, les enjeux dans l'accompagnement et les soins ainsi que les spécificités dans la collaboration entre équipes diurnes et nocturnes. Une autre formation en collaboration avec l'ARPIH va voir le jour en 2025, cette fois pour toutes les équipes de veille active de la Fondation et leur permettra également de faire des analyses de pratiques.

Les activités sportives adaptées ont toujours beaucoup de succès auprès des aînés. Outre les séances de gym et de piscine qui se déroulent chaque semaine, des activités telles que du tandem ski, du patin à glace, de la voile, du paddle, du vélo adapté, de la danse, du cirque et du karting ont été organisées. Certain·e·s bénéficiaires ont également eu la chance de participer au Raid Handi-Forts de Besançon ou au marathon de Lausanne. Cela a, sans aucun doute, été pour eux·elles une grande source de fierté tout comme pour les professionnel·le·s qui les accompagnaient. Dans le cadre d'une collaboration avec l'association Grimpe dans les arbres, une après-midi de lecture dans les arbres a été organisée sur le site des Gollières. Avec l'aide de matériel adapté (sièges sécurisés ou civières), les bénéficiaires ont été hissés dans les arbres en toute sécurité. Ce fut un moment fort en émotions que nous avons souhaité partager à travers cette image.

Pour terminer, je mentionnerai aussi le match de gala avec Xamax qui a fait la joie des bénéficiaires en avril ainsi que la sortie fin mai avec le Rotary Club de Boudry-La Béroche avec qui nous avons visité le Juraparc de Vallorbe et partagé un excellent dîner.

Mes remerciements chaleureux vont à toutes les personnes qui, de près ou de loin, chaque jour ou plus occasionnellement, offrent des moments de joie aux aînés. À tous ceux et celles qui partagent avec eux.elles des moments de légèreté, tout en assurant également une présence dans les moments plus difficiles qui marquent la vie de chacun·e.

Anne-Laure Racine
Directrice DC Aînés

Maison de Vie DEFI (MdV DEFI)

Durant l'année 2024, la Maison de Vie DEFI a passé le cap des 3 années d'existence. Depuis 3 ans le site de Boudry offre des prestations spécifiques et uniques en Suisse romande.

Au sein de la Maison de Vie DEFI chaque personne en situation de handicap est considérée comme extraordinaire et nécessite un encadrement éducatif à forte intensité. Les critères et évaluations des personnes sont définis et inscrits dans le référentiel d'accueil et sont évalués par la direction de la Maison de Vie DEFI.

Il s'agit de foyers occupationnels avec un accompagnement assuré 24h/24h, 365 jours par an. Les activités sont organisées par les collaborateur·rice·s sociaux·ales dans les foyers, sur les différents sites ou à l'extérieur. La présence éducative est continue sur toute la journée jusqu'au coucher des bénéficiaires. La nuit, la présence de veilleur·euse·s actif·ive·s assure la sécurité des bénéficiaires.

Selon les besoins des bénéficiaires, d'autres prestations peuvent être développées.

Grâce à l'implication de tout le personnel et des intervenant·e·s externes, nous pouvons offrir un lieu de vie à 38 bénéficiaires de prestations. Au 31.12.2024, la Maison de Vie DEFI emploie 126 collaborateur·rice·s, ce qui équivaut à 92.8 EPT (équivalent plein temps). Cela concerne majoritairement le personnel social mais aussi une équipe d'intendance, des apprenti·e·s, des veilleur·euse·s, une équipe d'infirmières, des responsables de foyer, une assistante de direction et un directeur.

Les progrès survenus durant l'année 2024 résident principalement dans la consolidation des accompagnements spécifiques et des indicateurs de bien-être des résidant·e·s qui ont continué de croître. Cela se traduit par une diminution des comportements défis grâce à une mise en place d'activités individualisées spécifiques.

Dans les accompagnements, un accent particulier est porté sur le renforcement et la spécification des compétences. Cela se concrétise par l'organisation de formations ciblées. Voici celles qui ont été proposées au sein de notre unité en 2024:

- Protection contre la violence pour les collaborateur·rice·s selon le dispositif contre la violence élaboré via un groupe de travail (voir tableau explicatif ci-après).
- Protection contre la violence pour les cadres incluant les premiers secours émotionnels - les réactions du stress intense – les ressources et stratégies d'autoprotection.
- Self-défense, 4 sessions sur mesure organisées durant l'année. Ces formations servent avant tout aux collaborateur·rice·s à pouvoir se protéger et calmer un·e bénéficiaire sans porter atteinte à son intégrité. Des sessions de rappel sont organisées régulièrement selon les besoins des foyers.
- Formation théorique de base et avancée sur les comportements défis. Cette formation spécifique est l'oeuvre d'un partenariat entre Annick-Cudré-Mauroux, doctorante et experte en comportements défis et enseignante à l'HETS-Fr, et la Fondation Les Perce-Neige.
- Des analyses de pratiques en lien avec les comportements défis (la mise en pratique des deux formations ci-dessus).
- Introduction au modèle de développement humain Processus de Production du Handicap (PPH) qui permet d'illustrer la dynamique du processus interactif entre les facteurs personnels (intrinsèques) et les facteurs environnementaux (externes) déterminant le résultat situationnel de la performance de réalisation des habitudes de vie correspondant à l'âge, au sexe et à l'identité socioculturelle des personnes. Le PPH est un modèle positif qui ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne.
- Soins de base
- Brevet base pool plus
- CAS en autisme
- CAS en gestion d'équipe et conduite de projet
- Sensibilisation au parcours des proches aidant·e·s

De plus, la Maison de Vie DEFI s'engage en tant qu'institution formatrice pour les formations de base et compte parmi ses employé·e·s:

- 4 personnes en formation ES
- 1 personne en formation HES
- 2 personnes en préparation de l'art. 32 CFC ASE
- 5 apprenti·e·s ASE en cours d'emploi
- 1 personne en formation MSP
- 1 personne en Master de travail social

Pour pallier aux risques de violence sur le site de Boudry et dans la Fondation, un groupe de travail a développé un dispositif pour la protection des collaborateur·rice·s en contact avec des comportements violents de bénéficiaires. La mise en place du dispositif a commencé par le biais de formations en 2024.

Voici un tableau récapitulatif dont l'implémentation va se poursuivre durant l'année 2025:

Dispositif institutionnel - protection des collaborateur·rice·s en contact avec des comportements violents de bénéficiaires de prestations

Ce dispositif est développé pour l'ensemble des professionnel·le·s en contact avec les bénéficiaires de prestations.

Prévention - actions en continu

- Création des protocoles d'accompagnement et de crise
- Rôle des collaborateur·rice·s / des cadres intermédiaires / de la Fondation et des Directions
- Intervisions / supervisions systématisées à fréquence régulière
- Formations (théoriques et pratiques)
- Recrutement

Actes de violence - actions court terme (jour J + 3 jours)

- Application des protocoles en vigueur
- Rôle des collaborateur·rice·s / des cadres intermédiaires / de la Fondation et des Directions
- Rôle de l'environnement soutenant (l'équipe)
- Interventions et suivi santé (somatique et psychologique)

Suivi - actions moyen terme

- Adaptation des protocoles d'accompagnement et de crise
- Rôle des collaborateur·rice·s / des cadres intermédiaires / de la Fondation et des Directions
- Espaces de paroles selon les besoins
- Rappel, sensibilisation, répétition des techniques apprises
- Traitement des données recueillies pour la mise en place de mesures

Afin de renforcer l'accompagnement de certain·e·s bénéficiaires particulièrement hétéro-agressif·ive·s, nous avons construit un partenariat avec des agents de sécurité privés. Ils peuvent répondre aux besoins de réactivité en cas de crises aiguës, sur 2 foyers à risque. Cette collaboration est à ce jour un succès et nous tenons à remercier ces agents qui ont su élargir leurs compétences sociales en offrant un suivi de proximité. Leur présence est toujours accompagnée d'un·e collaborateur·rice social·e. Le but étant d'apporter la sécurité dans notre mission socio-éducative.

L'année 2024 est aussi synonyme de confirmation de notre certification puisque la Maison de Vie DEFI a brillamment passé l'audit de suivi ISO 9001 par la SQS. Un grand bravo à tous les intervenants et toutes les intervenantes concerné·e·s! Un remerciement particulier à la responsable SMQ de la Fondation Les Perce-Neige pour son soutien et son professionnalisme tout au long de l'année dans nos unités.

La pénurie de personnel formé, rencontrée au cours des derniers mois, a également été un élément marquant de l'année 2024. Afin de remédier à cette situation, la Maison de Vie DEFI et la Fondation ont développé un partenariat avec l'agence ADECCO, via la branche médico-sociale de Suisse Romande. Une solution temporaire qui a permis d'assurer une présence quotidienne de personnel formé auprès des bénéficiaires.

Au-delà des nombreuses formations qu'elle propose, la Maison de Vie DEFI se veut innovante en offrant à ses employé·e·s la possibilité de travailler sur plusieurs foyers. D'autre part, la proximité des responsables de foyer est un atout essentiel au bon fonctionnement et aux soutiens que nécessitent ces accompagnements. Les ajustements constants de l'infrastructure sont également une force considérable. Cela demande à l'équipe de l'intendance une grande réactivité et une efficience hors pair. Nous profitons de remercier chaleureusement tous les membres de cette équipe pour leur grande flexibilité.

L'équipe de l'infirmerie de Boudry joue, au même titre, un rôle majeur dans le quotidien des bénéficiaires. Grâce à leur esprit d'analyse et à leurs grandes compétences dans le domaine médical, nous pouvons élargir nos visions et offrir un accompagnement pluridisciplinaire de qualité aux bénéficiaires de prestations.

La Maison de Vie DEFI peut finalement compter sur une assistante de direction brillante qui établit les liens et assure une gestion et un suivi entre les différents niveaux. Son rôle est primordial et il est essentiel de la remercier vivement pour ses efforts.

En constante recherche d'amélioration, la direction et l'équipe de cadres de la Maison de Vie DEFI, oeuvrent de manière continue pour définir les priorités en termes de perfectionnement. Les enjeux actuels principaux définis sont les suivants:

- Maintenir le défi d'une adaptabilité de la Mission
- Redéfinir les critères d'admission et tenir une réflexion sur leur adéquation
- Fidéliser le personnel (garder les talents) par le sentiment d'appartenance et de réussite
- Maintenir la philosophie de la bientraitance
- Redessiner une ligne stratégique et en assurer le maintien
- Préserver une culture institutionnelle basée sur des valeurs communes, notamment la solidarité
- Assurer une coordination de la communication interne
- Maintenir des espaces de dialogue à tous les niveaux hiérarchiques
- Assurer la sécurité des bénéficiaires et des collaborateur·rice·s

En conclusion, il est indispensable de mentionner la grande spécificité de la Maison de Vie DEFI: la solidarité

C'est aussi la conséquence de l'intensité des accompagnements, mais cette entraide absolument unique témoigne surtout du dévouement et de la grande implication des employé·e·s.

La direction est très fière de cette ambiance hors du commun qui permet aux bénéficiaires d'être en confiance dans un contexte serein et respectueux.

Stan Bornand
Directeur MdV DEFI

Maison de Vie & de Santé (MdV Santé)

La collaboration santé-social: un défi quotidien et une nécessité…

Depuis plusieurs décennies, les mondes de la santé et du travail social sont de plus en plus étroitement liés. Ce rapprochement s'explique par des facteurs tels que le vieillissement de la population, la complexité croissante des pathologies, ainsi que la diversité des besoins des personnes en situation de handicap. Ces évolutions rendent urgente une refonte de l'accompagnement des personnes vulnérables ou nécessitant un soutien spécifique, en adoptant une approche interdisciplinaire. Cette nouvelle vision impose des défis aux structures, comme la Fondation Les Perce-Neige, qui doivent développer leurs prestations pour répondre à ces enjeux globaux de santé.

La santé, telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est «un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Cette définition élargie appelle à revoir les pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap, en intégrant toutes les dimensions de leur bien-être.

Politique d'accès aux soins de la Fondation

La Fondation Les Perce-Neige défend les droits des bénéficiaires de prestations pour leur garantir un accès aux soins de manière équitable et non discriminante.

La Fondation Les Perce-Neige se veut être avant tout un lieu de vie, et non un établissement de soins tel que défini par la LAMal. Cependant, nous faisons face à une demande croissante de soins médico-soignants dans nos différents foyers. Au sein de nos sites stationnaires pour adultes, une équipe d'infirmier·ère·s est présente du lundi au vendredi, de 8h à 17h. Les week-ends et jours fériés, un·e infirmier·ère est disponible par téléphone de 8h à 18h pour des conseils en matière de soins. Une équipe d'ASSC [1] renforce également certains foyers sur la journée.

Cette augmentation des soins résulte de différents facteurs internes et externes:

- L'allongement de l'espérance de vie des personnes vivant avec un handicap, nécessitant un encadrement spécifique et adapté
- Le vieillissement des bénéficiaires et leur souhait de rester le plus longtemps possible sur leur lieu de vie
- La Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI, 2006) et la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA, 2021) insistent sur le droit des personnes en situation de handicap de rester sur leur lieu de vie au-delà de l'âge AVS et, si les conditions le permettent, jusqu'à un accompagnement lors d'une fin de vie
- Les hospitalisations de plus en plus courtes avec des sorties précoces
- L'augmentation du polyhandicap et des comorbidités
- La limite de disponibilité des organismes de soins à domicile privés
- La polymédication et les surveillances qui en découlent
- Les soins liés à l'accompagnement en fin de vie de nos bénéficiaires

L'objectif de la Fondation en termes de soins n'est pas de se substituer aux différents prestataires de soins du canton, mais de proposer un soutien interne aux équipes socio-éducatives pour garantir un accès et un suivi des soins sécuritaires et de qualité.

Soins délégués aux collaborateur·rice·s socio-éducatif·ve·s de la Fondation

Les soins délégués aux collaborateur·rice·s socio-éducatif·ve·s, hors des horaires de présence des infirmier·ère·s, sont tous les actes médicotechniques que des proches aidant·e·s pourraient réaliser «raisonnablement» à domicile.

[1] ASSC = Assistant·e en soins et santé communautaire

La délégation des actes médicotechniques se fait selon un principe de subsidiarité et uniquement sur la base d'une formation spécifique et ciblée donnée par les infirmier·ère·s institutionnel·le·s (et inscrite dans le dossier du·de la collaborateur·rice).

Tous les actes médicotechniques délégués (AMTD) sont décrits dans un référentiel. Il permet de clarifier les domaines d'intervention socio-éducatifs et soignants et sous quelles conditions un acte de soin peut être délégué et pratiqué par du personnel non soignant. Il est le référentiel de référence au sein de la Fondation Les Perce-Neige.

À noter que tous les soins techniques délégués sont toujours prodigués sur la base d'une prescription médicale.

En fonction des situations, nous veillons à la création et à la mise à jour de protocoles et procédures de soins en nous basant sur les dernières recommandations de bonnes pratiques (Evidence-Based Medicine (EBM) et Evidence-Based Nursing (EBN)). Nous veillons à l'application et au respect des protocoles et procédures (disponibles sur NUEVO, notre système de gestion de la qualité).

Réseau médical et paramédical des bénéficiaires

Nous encourageons chaque bénéficiaire de prestations (par l'intermédiaire de son représentant·e légal·e et/ou thérapeutique) à garder aussi longtemps que possible son réseau médical et soignant externe [2], signe d'inclusion dans la société et important pour ses propres repères et ses habitudes de vie.

Dans la mesure où ce dernier n'a pas (ou plus) de médecin traitant, nous pouvons lui proposer un de nos médecins partenaires. Cependant, la décision reste du ressort de la personne concernée ou de son représentant·e légal·e et/ou thérapeutique. La Fondation Les Perce-Neige s'engage à assurer la qualité et la fiabilité des médecins qu'elle recommande.

Dans le cadre de la Fondation nous collaborons avec plusieurs médecins qui consultent sur nos sites pourvus d'une infirmerie. Ces médecins «consultants» sont également nos «médecins conseils» pour la Fondation.

La Fondation Les Perce-Neige, par l'intermédiaire du service Santé & Soins, s'assure de la qualité des partenaires paramédicaux externes avec qui elle collabore.

Collaboration avec le réseau médico-soignant cantonal et extra-cantonal

Les équipes socio-soignantes de la Fondation partagent leur expertise et leur savoir-faire en matière de soins liés au handicap avec divers partenaires cantonaux (RHNe et CNP notamment) et extra-cantonaux (HES SO, HETSL, ES CEFF).

Nous veillons au respect des critères d'inclusion dans les soins dispensés en dehors des structures de la Fondation et offrons également un soutien aux proches aidant·e·s lors de l'accompagnement d'un·e bénéficiaire dans un environnement de soins extérieur, leurs connaissances de la personne constituant une ressource précieuse pour assurer une prise en charge optimale.

Urgences médicales

Le service Santé & Soins propose une procédure en cas d'urgence médicale qui définit le rôle de chacun·e.

Le service Santé & Soins est une ressource soignante de premier recours en cas d'urgence médicale. Nous collaborons avec les services d'urgence du RHNe afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les bénéficiaires nécessitant une consultation en urgence, par l'intermédiaire de la voie violette [3].

Médicaments et pharmacies partenaires

Nous collaborons avec plusieurs pharmacies du canton sur la base d'une convention d'assistance et d'un cahier des charges du·de la pharmacien·ne répondant·e pour la Fondation. Toutefois, certain·e·s bénéficiaires, par l'intermédiaire de leur famille, gardent la pharmacie dans laquelle ils·elles vont depuis toujours.

Lors de l'engagement, chaque collaborateur·rice socio-éducatif·ve reçoit une formation à la distribution des médicaments dans les foyers, dispensée par les infirmier·ère·s institutionnel·le·s (selon consignes de la pharmacienne cantonale et audits internes-externes).

La traçabilité de la médication, petite médication et médication de réserve, se fait dans le Projet de Vie [4] (PdV). Par ailleurs, les erreurs médicamenteuses sont enregistrées dans un document interne dédié. Une statistique annuelle de ces erreurs permet ensuite d'identifier des axes d'amélioration.

Prévention et promotion de la santé

Les équipes soignantes institutionnelles encouragent la promotion et la prévention de la santé auprès des collaborateur·rice·s de la Fondation.

[2] Office fédéral de la santé publique OFSP, Division Services de santé et profession, Section Égalité face à la santé: https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/patientenrechte/rechte-arzt-spital/3-freie-wahl-gesundheitsfachperson.html, consulté le 6.11.2024.

[3] Vulnérabilité aux urgences des patients vivant avec un handicap mental. Dr MICHAEL HAMAOUI, CHRISTOPHE GALZIN, Dr JÉRÉMY TERRAT et Dr VINCENT DELLA SANTA. Rev Med Suisse 2023; 19 : 1470-2 | DOI10.53738/REVMED.2023.19.837.1470

[4] Projet de Vie (PdV): Dossier informatisé bénéficiaires de la Fondation Les Perce-Neige

Le service Santé & Soins diffuse mensuellement à l'interne un bulletin santé en lien avec l'actualité santé (grippe, COVID, etc.) et les différents problèmes de santé sociétaux (diabète, hypertension, obésité, sédentarité, etc.) rencontrés au sein de la Fondation.

Médecine Santé & Sécurité au Travail (MSST): la Fondation Les Perce-Neige travaille en partenariat avec un médecin externe pour aborder les divers aspects de la santé au travail de ses collaborateur·rice·s et dispose également d'une Commission interne dédiée à la santé au travail.

Une initiative novatrice: La Maison de Vie & de Santé

Le 1er avril 2024, une étape importante a été franchie avec la fusion du site de la Maison de Vie Santé de Couvet et de l'Espace Perce-Neige de Fleurier. Cette fusion a donné naissance à un pôle de compétences dédié aux bénéficiaires ayant des besoins accrus en soins spécifiques: la Maison de Vie & de Santé. Sa mission est de répondre à ces besoins en réorganisant et en renforçant les prestations de soins, dans une démarche d'amélioration continue.

Une collaboration indispensable entre santé et social

Travailler à la croisée des secteurs de la santé et du social n'est pas toujours simple. Les différences d'approches et d'objectifs peuvent parfois générer des tensions ou des incompréhensions, car les frontières disciplinaires sont souvent remises en question. Pourtant, la nécessité d'une vision globale des bénéficiaires pousse les équipes à s'engager dans une collaboration plus intégrée et transdisciplinaire.

Un des principaux défis est la mise en place d'un langage commun. Pour une coordination efficace entre soignant·e·s et éducateur·rice·s, il est essentiel de développer des compétences relationnelles, des pratiques partagées et un cadre d'échanges régulier. Cela passe par la formation continue, le partage des bonnes pratiques et une volonté commune d'apprendre des expertises complémentaires. Tandis que les soignant·e·s apportent leurs compétences techniques, les éducateur·rice·s jouent un rôle clé dans la gestion des dimensions sociales et émotionnelles de l'accompagnement.

Une approche globale pour un bien-être optimal

Cette approche holistique, où les soignant·e·s et les travailleur·se·s sociaux·ales unissent leurs efforts pour le bien-être des résidant·e·s, démontre que la collaboration interdisciplinaire est essentielle. Elle permet non seulement de garantir des soins de qualité, mais aussi de créer un environnement propice à l'épanouissement personnel des bénéficiaires.

L'implication des familles est également primordiale. Pour accompagner les bénéficiaires dans leur globalité, des contacts réguliers et des échanges constructifs avec les familles ou représentant·e·s légaux·ales sont indispensables. Ces interactions renforcent la qualité de vie des résidant·e·s et favorisent une prise en charge plus adaptée.

Un modèle pour l'avenir

Malgré les défis à relever, la Maison de Vie & de Santé représente un modèle innovant de collaboration entre les métiers de la santé et du social. Ce projet permettra à la Fondation de continuer à offrir un cadre de vie sécurisé, épanouissant et adapté aux évolutions démographiques et sociales. Il est crucial de poursuivre cette dynamique pour garantir un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap, tout en répondant aux défis du futur.

L'Espace Perce-Neige Couvet (EPNCo)

Le foyer Bélaïa dispose de 10 places pour personnes cérébrolésées, ainsi que deux places pour accueillir en convalescence des bénéficiaires d'autres sites de la Fondation ayant besoin d'une surveillance infirmière constante. En 2024, ce sont quatre bénéficiaires d'autres foyers qui ont occupé ces deux places, certain·e·s effectuant plusieurs séjours. La présence de personnel soignant 24h/24h est un réel avantage et permet aux personnes de se rétablir dans les meilleures conditions.

Actuellement deux places pour personnes cérébrolésées sont vacantes étonnamment, alors que par le passé nous avions une liste d'attente.

Le foyer Chamarel de vie dispose de sept places pour personnes polyhandicapées. Une jeune fille de 13 ans est accueillie depuis le début de l'année.

Deux décès sont venus assombrir la période festive de Noël.

En 2024, comme les autres années, nous avons eu à coeur d'améliorer le bien-être des bénéficiaires de prestations en leur proposant toujours plus d'activités et de confort. L'année précédente nous avions eu la chance de recevoir un magnifique vélo biplace, très utilisé à la belle saison et cette année l'installation de balançoires adaptées est venue enrichir les possibilités d'activités extérieures. Elles sont tout autant fréquentées aux beaux jours.

La salle Snoezelen, inaugurée fin 2023, a montré un fort taux d'occupation en 2024, l'importance des activités à sensations n'étant plus à démontrer pour les personnes qui souffrent dans leur corps. Une partie du personnel a pu suivre une formation spécifique à ce concept et une autre partie sera formée en 2025.

Les activités hors du cadre institutionnel sont aussi privilégiées et plusieurs camps ont été organisés. Cela demande beaucoup d'organisation mais le plaisir de vivre des moments hors institution est réel. Les petits camps de trois à quatre jours sont très appréciés des habitants des foyers, que ce soit en Valais, aux bains thermaux ou au camping de Colombier.

Pour toujours profiter de lieux agréables où l'on peut se retrouver en famille ou pour des animations de plus grande ampleur, nous avons entamé le réaménagement de la cafétéria, qui se poursuivra en 2025. Une terrasse sous les arbres a aussi été créée pour profiter de leur fraicheur. Ce petit coin d'ombre sera aussi agrémenté en 2025 d'une palissade et de plantes.

Enfin, nous nous plaisons à relever le succès du groupe «animations», qui réunit l'ensemble de l'EPNCo quatre fois par an et deux fois avec les familles. Grâce à leurs idées et leur organisation nous sommes allés faire un pique-nique au Muzoo à La Chaux-de-Fonds avec les familles. Quant à la fête de Noël, le thème «chalet» a remporté un vif succès. Les familles sont toujours plus nombreuses à participer.

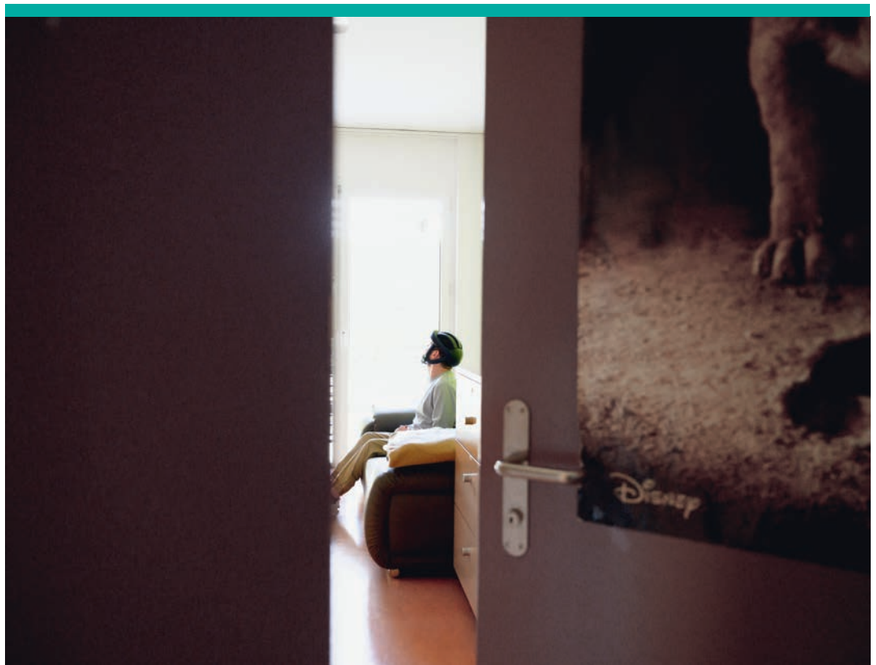

L'Espace Perce-Neige Fleurier (EPNF)

L'Espace Perce-Neige Fleurier, qui fête ses 20 ans en 2025, est un site spécialement aménagé pour des personnes à mobilité réduite et est ouvert 365 jours par an. Le complexe architectural est propice à la vie en communauté et à la réalisation d'activités intérieures ou sur le site. L'équipement répond aux besoins spécifiques des bénéficiaires de prestations et permet de développer des espaces d'interactivités avec l'environnement. Le site offre également des espaces d'ateliers, bien-être, créativité, sensorialité, snoezelen, cuisine et gymnastique.

Aujourd'hui, le site accueille 36 bénéficiaires de prestations qui sont réparti·e·s sur 5 foyers. Pour accompagner tous les résidant·e·s, environ 80 collaborateur·rice·s socio-éducatif·ve·s et soignant·e·s gravitent dans l'organisation, ainsi qu'une équipe de veilles, une équipe de cuisine et d'intendance, et également une équipe de cadres intermédiaires.

En 2024, la fusion des sites a demandé une réorganisation et deux responsables d'unité ont été nommées afin de remplacer l'ancienne direction.

Les évènements et l'animation du site ont, comme chaque année, été conséquents. Sorties à ski, aux bains thermaux, organisation de camps, organisation de repas à thème, fête des familles, de Noël, etc., ont égayé le quotidien des bénéficiaires et permis de nous réunir ou de découvrir de nouveaux horizons.

Conclusion

L'accompagnement des personnes en situation de handicap nécessite une approche holistique et personnalisée. Avec l'avancée en âge, ces personnes développent de nouveaux besoins en termes de soutien dans les actes de la vie quotidienne, les soins, et le suivi médical. Les équipes médico-soignantes et socio-éducatives offrent un accompagnement attentif et adapté, permettant ainsi à chaque bénéficiaire de rester dans son environnement familier le plus longtemps possible tout en conservant ses liens avec la société.

En réponse au vieillissement et aux besoins croissants qu'il entraîne, les équipes socio-éducatives et soignantes travaillent en étroite collaboration au sein des structures dédiées aux personnes avec une déficience intellectuelle et/ou du polyhandicap et/ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

La politique de soins de la Fondation Les Perce-Neige doit permettre d'accompagner ce changement de paradigme en clarifiant les rôles de chacun·e en matière de soins à la personne et en apportant, pour chaque bénéficiaire, le soutien socioéducatif et médico-soignant le plus adapté à sa situation.

Cinthya Béguin & Sara Laroui
Responsables EPNF

Patricia Putzu
Responsable EPNCo

Christophe Galzin
Sous-directeur Santé & Soins

Rapport NRJ Transports Sàrl

Une nouvelle ère pour NRJ Transports Sàrl

L'année 2024 a marqué une étape charnière pour NRJ Transports Sàrl avec le rachat de notre entreprise par la Fondation Les Perce-Neige. Ce rapprochement, fruit de plusieurs années de collaboration et de réflexion, est une formidable opportunité pour renforcer notre mission: offrir des services de transports adaptés et de qualité aux personnes en situation de handicap.

Depuis sa création, NRJ Transports Sàrl a toujours eu à coeur de répondre aux besoins des bénéficiaires tout en cultivant une relation de proximité et de confiance avec ses partenaires.

L'histoire de l'entreprise remonte à 1964, lorsque Roland Jean-Mairet, mon grand-père et fondateur des taxis Roland à Neuchâtel, a commencé à transporter les enfants accueillis par la Fondation Les Perce-Neige. Ce partenariat historique s'est consolidé au fil des décennies et a conduit à la création de NRJ Transports Sàrl en 2002. Après 60 ans d'histoire familiale et trois générations d'implication, nous sommes devenus un acteur incontournable dans le domaine du transport spécialisé dans la région neuchâteloise.

En 2015, un tournant décisif a été franchi lorsque la Fondation nous a confié la gestion de l'ensemble des transports de ses bénéficiaires. Ce mandat d'envergure a renforcé nos liens et posé les bases des discussions qui ont mené au rachat de cette année. Nous sommes convaincus que ce choix assure la pérennité et la sécurité de notre entreprise, tout en maintenant l'excellence de nos prestations.

Je suis particulièrement fier de la manière dont cette transition a été accueillie par nos équipes. Leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation exemplaires ont permis de transformer cette étape clé en une dynamique positive. Nous avons su préserver notre identité tout en embrassant cette nouvelle collaboration.

Ce rapprochement repose sur des valeurs partagées avec la Fondation Les Perce-Neige: le respect de la dignité humaine, l'accompagnement bientraitant des bénéficiaires et un engagement commun pour favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Ces principes fondamentaux nous guident dans toutes nos actions et nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité et ambition.

C'est également avec plaisir que je souligne la continuité de nos partenariats avec les deux autres écoles spécialisées du canton. Ces collaborations essentielles témoignent de notre engagement à préserver des relations solides et durables.

Je remercie chaleureusement notre personnel, nos partenaires et la Fondation pour leur soutien et leur confiance tout au long de cette transition. Ensemble, avec des bases solides construites sur des valeurs communes, nous sommes prêt·e·s à relever de nouveaux défis avec enthousiasme et détermination.

Romain Barthel
Directeur

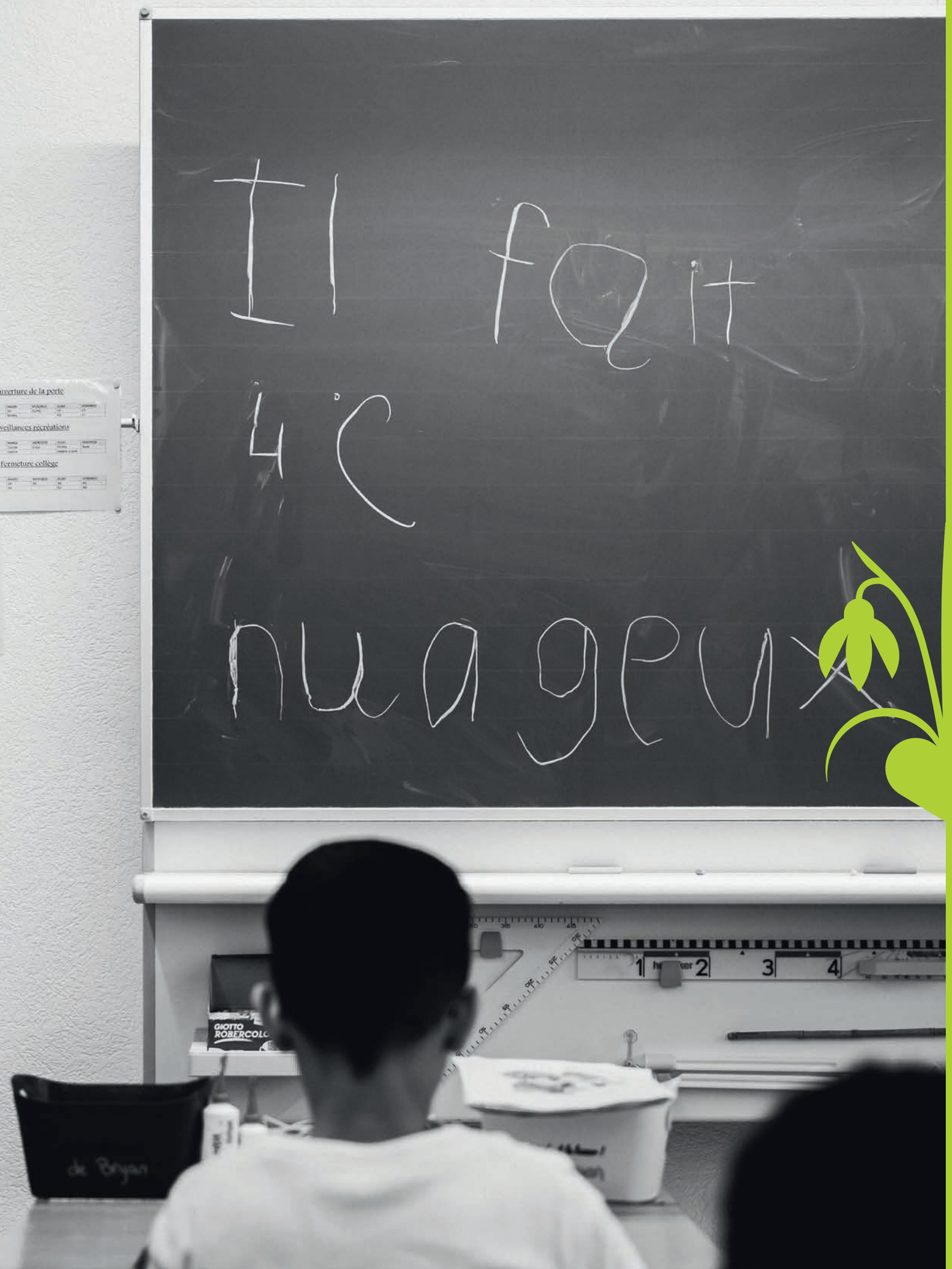

LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance

Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le·la lecteur·rice des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 18 septembre 2019. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'éducation
- à l'instruction
- au traitement thérapeutique
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'occupation
- à l'hébergement
- à l'inclusion
- aux soins

Pour les enfants, adolescent·e·s et adultes

- ayant une déficience intellectuelle [1]
- présentant un polyhandicap [2]
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) [3]

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance de la Fondation. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un·e directeur·rice général·e, chargé·e d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il·elle suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le·la directeur·rice général·e oeuvre au maintien des Domaines de Compétences, des Maisons de Vie et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il·elle s'entoure d'une équipe de direction.

[1] Handicap mental (déficience intellectuelle)
Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.
La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

[2] Polyhandicap
Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

[3] Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.
Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

Contexte

La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel.

Pour les secteurs d'activités Adulte et Senior: le département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), à travers le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'adulte (SAHA).

Pour le secteur d'activités Enfance & Adolescence: le département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD), par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES).

Les organes dirigeants

Martinez Vincent	Directeur général de la Fondation
Aouida Radhouan	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
Bornand Stan	Directeur Maison de Vie DEFI
Carolillo Claudia	Directrice Domaine de Compétences École Spécialisée
Hug Florence	Directrice des Ressources Humaines
Monnier Stéphane	Directeur Administratif et Financier
Nicoulaz Alexandra	Directrice Domaine de Compétences Foyers & Espaces de Jour
Racine Anne-Laure	Directrice Domaine de Compétences Aînés
Roth Kathrin	Directrice Domaine de Compétences Formation, Travail & Logements

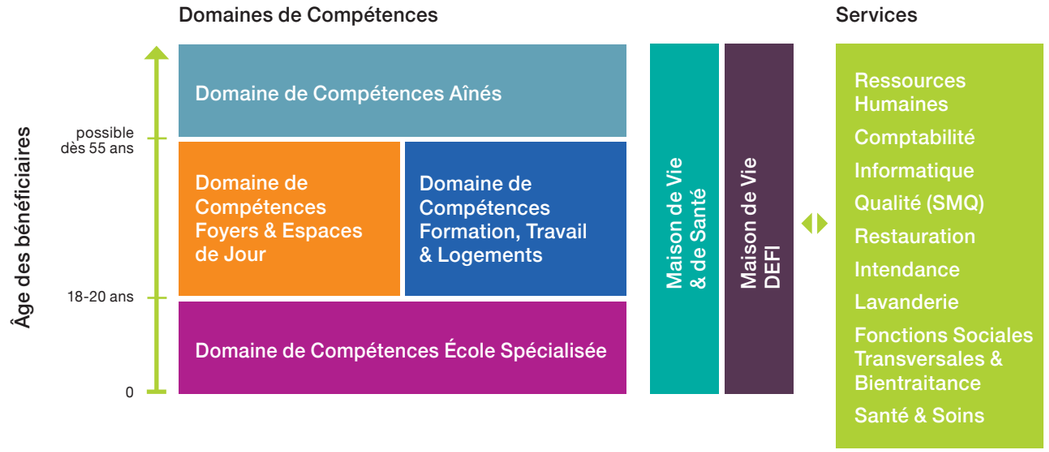

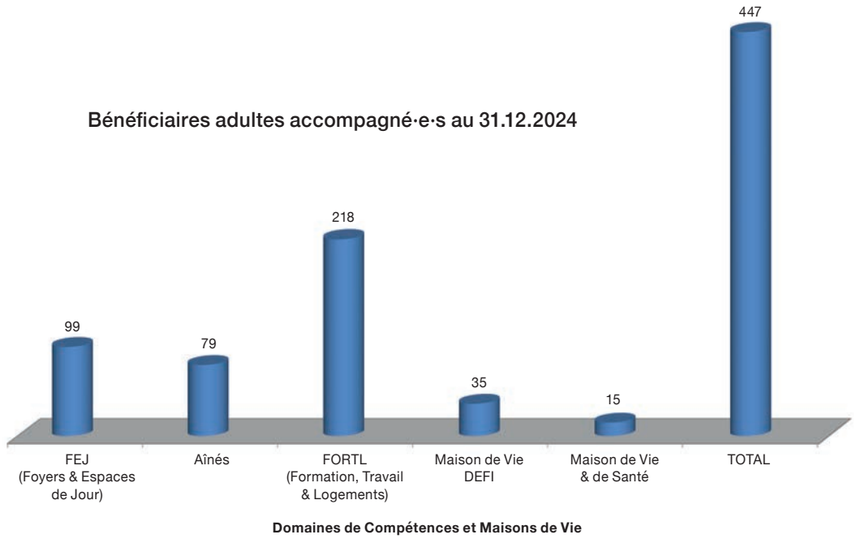

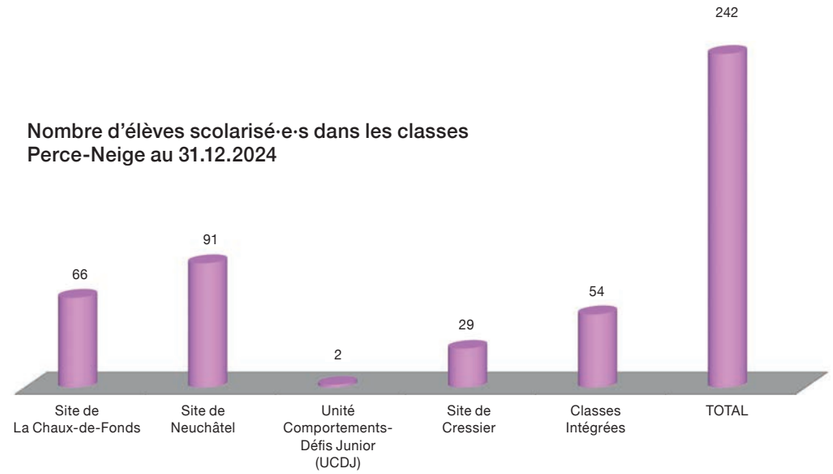

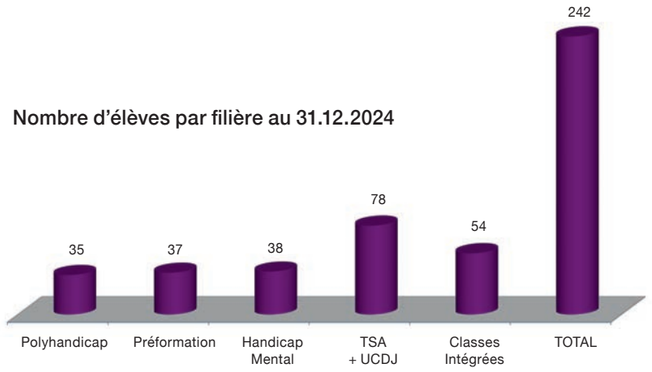

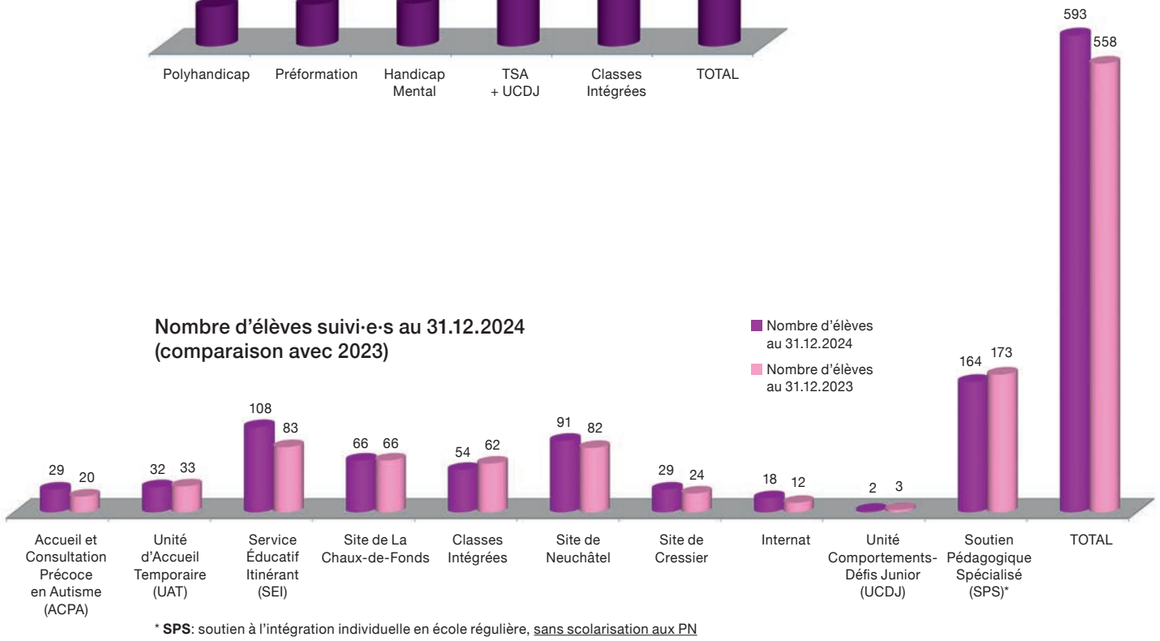

* **SPS**: soutien à l'intégration individuelle en école régulière, sans scolarisation aux PN

Prestations

	2024	2023
Nombre de journées en centre de jour	**19'289**	18'046
Nombre de journées en hébergement adultes	**85'152**	84'451
Nombre de journées de travail en atelier	**47'154**	48'031
Nombre de bénéficiaires adultes suivi·e·s en ambulatoire	**35**	29
Nombre de journées en classe	**39'246**	39'243
Nombre de nuits en hébergement enfants	**2'840**	2'406

Prestations dans le canton (vision globale)

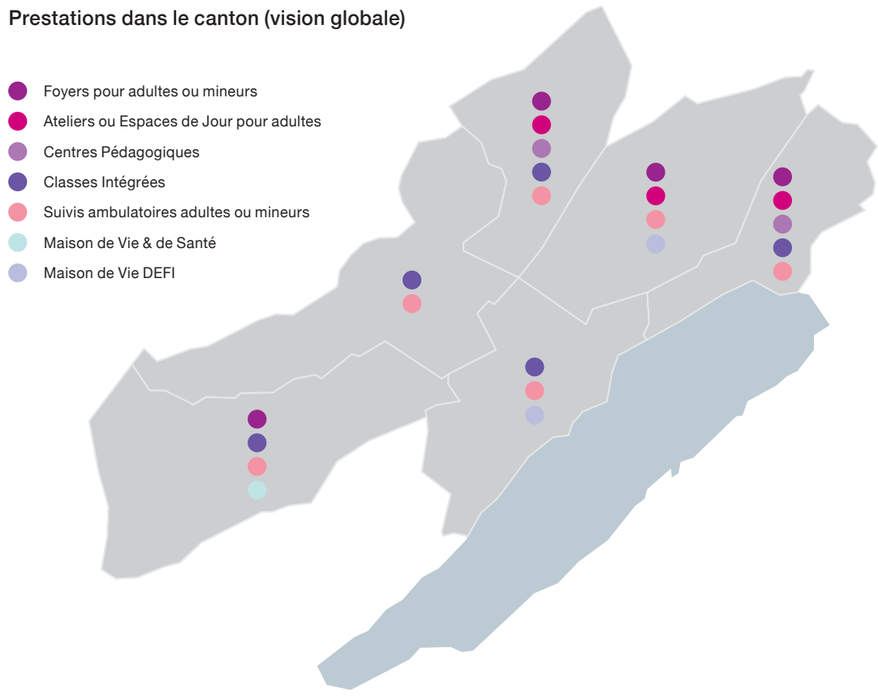

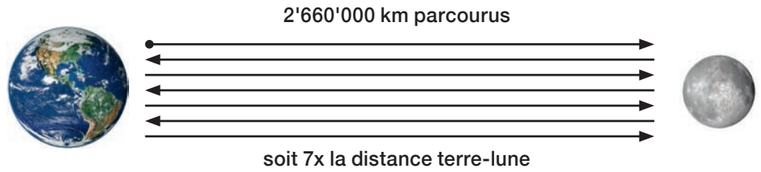

389 bénéficiaires actif·ve·s

46'173 tournées effectuées

Effectif au 31.12.2024: Équivalent Plein Temps (EPT) et personnes
Répartition du personnel par sexe et par statut

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	414.67	573	167.92	196	582.59	769
Apprenti·e·s	40.80	41	28.00	28	68.80	69
Sous-total	455.47	6147	195.92	224	651.39	838
Sous-total en %	69.92%	73.27%	30.08%	26.73%	100%	100%
Stagiaires	27.40	28	9	9	36.40	37
Autres CDD [1]	23.30	35	11	13	34.30	48
Total	**506.17**	**677**	**215.92**	**246**	**722.09**	**923**

[1] Autres contrats à durée déterminée: Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

Au 31 décembre 2024, la Fondation Les Perce-Neige compte 651.39 EPT pour 838 collaboratrices et collaborateurs (apprenti·e·s inclu·e·s et hors postes vacants et remplaçant·e·s). L'effectif de la Fondation est en évolution de près de 3% par rapport à l'année passée, avec 17 personnes supplémentaires pour 22.17 EPT, représentant une hausse de l'ordre de 3.52% des EPT.

Au cours de l'année 2024, la Fondation a recensé un total de 163 stages, toutes catégories confondues.

Diversité des genres - postes d'encadrement et rôles décisionnels
Chiffres-clés 2024

	♂	♀
Population suisse résidante permanente (OFS 2023)	49.7%	50.3%
Personnes actives occupées selon le sexe (OFS IV-2023)	54.4%	45.6%
Effectif de la Fondation (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2024)	**26.73%**	**73.27%**
Cadres (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2024)	**45.88%**	**54.12%**
Membres de Directions d'entreprise (Rapport Schilling 2023)	81%	19%
Membres des Conseils d'administration (100 plus grands employeurs CH) (Rapport Schilling 2023)	71%	29%
Membres du Comité de direction (9 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2024)	**44.45%**	**55.55%**
Membres du Comité de Fondation (10 membres) (Fondation Les Perce-Neige – 31.12.2024)	**60%**	**40%**

Avec 55.55% de femmes actives au sein du Comité de direction de la Fondation (5 femmes sur 9 membres) et 40% au sein du Conseil de Fondation (4 femmes sur 10 membres) en 2024, la Fondation Les Perce-Neige se place toujours favorablement au regard des valeurs indicatives recommandées concernant l'équilibre des genres, à savoir 30% de femmes au conseil d'administration et 20% à la direction. (Rapport Schilling 2023)

Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services - 31.12.2024

Maison de Vie & de Santé	135.00
Maison de Vie DEFI	98.00
DC Aînés	87.00
DC Formation, Travail & Logements	97.50
DC Foyers & Espaces de Jour	100.00
FSTB* + Santé & Soins	20.50
Administration et Logistique	51.00
DC École Spécialisée	249.00
Total effectif:	**838 (dont 69 apprenti·e·s)**

EPT par Domaines de Compétences et Services - 31.12.2024

Maison de Vie & de Santé	107.50
Maison de Vie DEFI	81.55
DC Aînés	66.45
DC Formation, Travail & Logements	81.60
DC Foyers & Espaces de Jour	74.70
FSTB* + Santé & Soins	13.09
Administration et Logistique	44.65
DC École Spécialisée	181.85
Total effectif:	**651.39 (dont 68.8 apprenti·e·s)**

* Fonctions Sociales Transversales & Bientraitance

Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes - 31.12.2024)

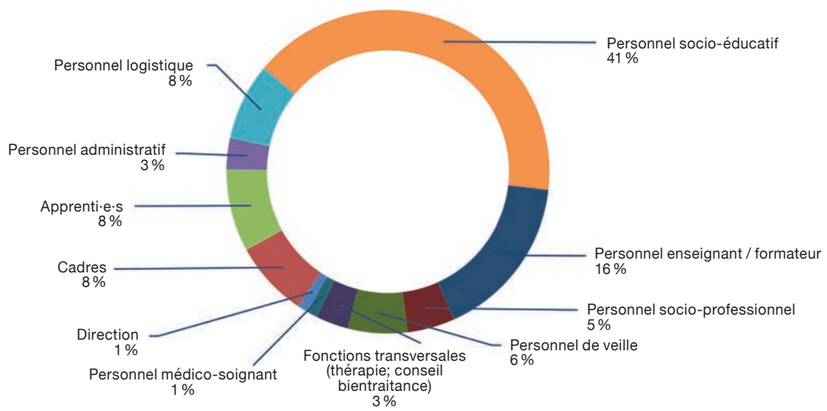

Total effectif par fonction principale: 838 (100%)

Nous relevons que la part de l'effectif en lien direct avec le·la bénéficiaire de prestations s'élève à 80%.

Formation continue – chiffres-clés 2024

La Fondation, par la conduite d'une politique de formation active, encourage ses collaboratrices et collaborateurs à se former tout au long de leur parcours professionnel, par l'acquisition de formations de base, par l'obtention de formations continues certifiantes et par le suivi de perfectionnements ou de recyclages, afin de:

- Maintenir la pertinence des accompagnements des bénéficiaires, de ses actions et créer de la valeur
- Agir comme levier de motivation et vecteur d'un climat de travail positif
- Attirer les meilleurs talents
- Être connue et reconnue par ses employé·e·s et partenaires

Un plan de formation est établi chaque année pour l'année suivante, en lien avec les besoins actuels et futurs de la Fondation et vise à toucher l'ensemble des fonctions et métiers actifs.

La Fondation accorde une importance particulière à la formation des apprenti·e·s dans les différents corps de métier qu'elle regroupe. Entre 2022 et 2024, leur nombre a augmenté de 20%, passant de 50 à 69.

42 employé·e·s ont suivi une formation de base en emploi:
- Éducateur·rice social·e HES: 8
- Éducateur·rice social·e ES: 20
- Moniteur·rice socio-professionnel·le ES: 5
- Assistant·e socio-éducatif·ive par Art. 32: 7
- Assistant·e en soins et santé communautaire (ASSC) par Art. 32: 2

69 apprenti·e·s en dual, dans les métiers suivants:
- Assistant·e socio-éducatif·ive (ASE) CFC: 59
- Assistant·e en soins et santé communautaire (ASSC) CFC: 2
- Assistant·e en soins et accompagnement (ASA) AFP: 2
- Cuisinier·ère CFC: 3
- Employé·e de cuisine AFP: 1
- Employé·e de commerce CFC: 1
- Employé·e en intendance AFP: 1

28 employé·e·s ont suivi une formation continue diplômante:
- Formateur·rice niveau CFC: 9
- Certificate of Advanced Studies (CAS): 15
  (CAS en gestion d'équipe et conduite de projets, CAS management : développer sa posture de cadre, CAS HES-SO de praticien·ne formateur·rice, CAS formateur·rice à la pratique professionnelle ES, CAS en intervention précoce intensive, CAS en autisme, CAS en déficience intellectuelle et comportement défi, CAS en addiction, CAS en sexologie clinique, CAS chef de projet)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) en Gestion et Direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires: 2
- Master en Enseignement spécialisé: 2

40 cours de formation continue ont été dispensés et organisés via la Fondation, auxquels s'ajoutent des analyses de pratique régulières et de nombreux perfectionnements de 1 à 3 jours suivis à l'initiative des collaboratrices et collaborateurs.

La Fondation Les Perce-Neige a signé une convention sur trois ans (2023-2024-2025) avec la SUVA visant à renforcer la prévention et la protection de l'ensemble du personnel contre les accidents professionnels et non-professionnels.

Dans cette optique, les cadres ont été sensibilisés à leurs rôles et actions en matière de sécurité au travail et protection de la santé. Des formations et ateliers pratiques adaptés ont été dispensés tout au long de l'année et toucheront l'ensemble du personnel et des sites en trois ans sur les thèmes suivants:

- Mise en œuvre d'une prévention efficace (séminaire destiné aux cadres)
- Prévention des chutes et faux-pas
- Ergonomie et port de charges
- Formation d'agents multiplicateurs «Ergonomie et port de charges» au sein de la Fondation

Répartition des taux d'activité en %

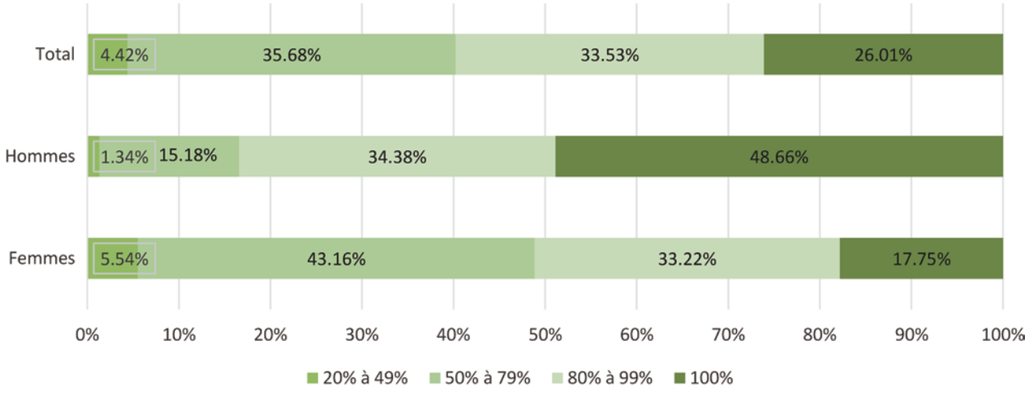

Taux	Femmes	Hommes	Total
0% à 19%	2	1	3
20% à 49%	34	3	37
50% à 79%	265	34	299
80% à 99%	204	77	281
100%	109	109	218
Totaux	**614**	**224**	**838**

Taux	Femmes	Hommes	Total
0% à 19%	0.33%	0.45%	0.36%
20% à 49%	5.54%	1.34%	4.42%
50% à 79%	43.16%	15.18%	35.68%
80% à 99%	33.22%	34.38%	33.53%
100%	17.75%	48.66%	26.01%
Totaux en %	**100%**	**100%**	**100%**

Le travail à temps partiel est largement répandu au sein de la Fondation, quel que soit le métier de l'employé·e.

En 2024, 73.99% du personnel travaille à temps partiel.

Plus de la moitié du personnel (59.55%) a un taux d'activité égal ou supérieur à 80%; la part des taux d'activité de «80% et plus» se consolidant encore quelque peu pour la septième année consécutive (+1.09 point de pourcentage).

Pyramide des âges

	Âge moyen	Effectif
Femmes	41.2 ans	614 personnes
Hommes	41.1 ans	224 personnes
Ensemble du personnel	**41.1 ans**	**838 personnes**

L'âge moyen du personnel en 2024: 41.10. La stabilité est au rendez-vous.

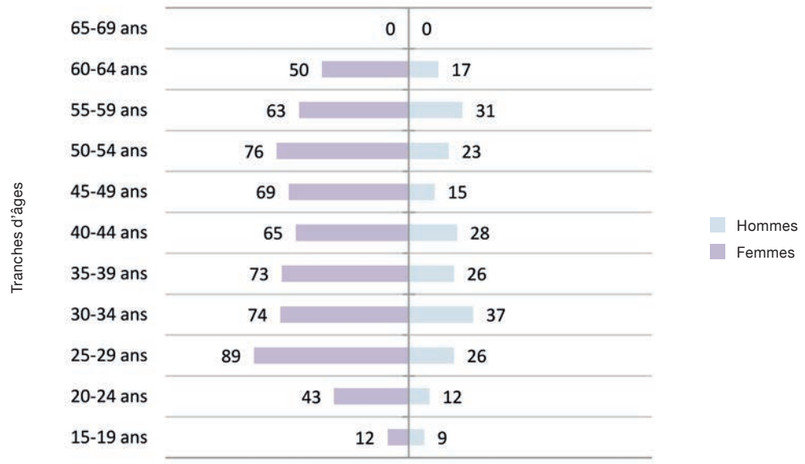

Nombre de collaborateur·rice·s

Domiciliation du personnel

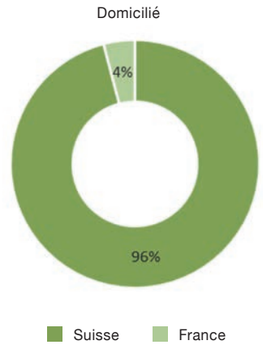

LesPerceNeige
FONDATION

Comptes consolidés 2024

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan consolidé au 31.12.2024

		2024	2023
1	**ACTIF**	**149'788'913**	**143'720'306**
10	**Actif circulant**	**88'590'977**	**83'500'223**
100	Liquidités	6'458'091	8'182'508
104	Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	132'853	132'456
105	Débiteurs	2'341'427	2'320'984
106	Autres débiteurs	4'576'041	4'541'822
107	Stocks	460'384	354'310
108	Stocks ateliers	210'914	193'609
109	Comptes de régularisation d'actif	74'411'267	67'774'533
11	**Actif immobilisé**	**61'197'937**	**60'220'083**
111	Équipements	1'393'299	1'209'766
112	Véhicules	2'177'419	337'403
113	Informatiques et communication corporels	330'721	325'490
114	Informatiques et communication incorporels	70'291	38'068
115	Titres et autres placements financiers	-	-
1151	Participation NRJ Transports Sàrl	-	-
1152	Fonds utilisés achat participation NRJ	-	-
110	Immeubles	57'226'206	58'309'356
15	**Comptes correctifs d'actifs**	**-**	**-**
19	**Comptes d'actifs complémentaires**	**-**	**-**
2	**PASSIF**	**149'788'913**	**143'720'306**
20	**Capitaux étrangers**	**125'351'799**	**120'771'082**
20	**Capitaux étrangers court terme**	**99'859'919**	**90'650'795**
200	Créanciers	2'209'327	2'613'570
201	Autres Créanciers	106'297	80'455
202	Dettes financières c.t. portant intérêt	32'831'713	29'503'694
205	Comptes de régularisation de passif	64'567'973	58'453'076
208	Provisions	144'611	-
20	**Capitaux étrangers long terme**	**25'491'880**	**30'120'286**
206	Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	25'491'880	30'120'286
21	**Capital des fonds**	**3'690'478**	**1'428'156**
210	Capital des fonds affectés	922'661	699'246
211	Capital du fonds OES	728'909	1'046'436
212	Résultat OES de l'exercice	161'203	-317'526
213	Capital du fonds SAHA	-	
214	Résultat SAHA de l'exercice	1'877'704	
22	**Fonds propres/capital de l'organisation**	**20'746'637**	**21'521'069**
220	Capital propre	20'746'637	21'521'069
2200	Capital de base	18'031'572	19'211'294
2220	Capital libre	2'715'064	2'309'775
2221	Résultat OES en attente d'attribution définitive	-	-

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits consolidés au 31.12.2024

	2024	2023
30. Salaires formations	11'050'575	10'582'978
31. Salaires accompagnement	32'014'013	30'288'043
32. Salaires thérapie	637'434	688'591
33. Salaires direction et administration	4'406'459	3'613'826
34. Salaires économat et service de maison	3'606'794	3'591'000
35. Salaires service technique	3'462'090	1'237'078
36. Salaires ateliers et ateliers d'occupation	5'147'727	4'936'351
37. Charges Sociales	14'505'764	13'535'247
38. Autres charges du personnel	685'857	389'815
39. Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	4'034'448	2'709'597
3. CHARGES DE PERSONNEL	**79'551'161**	**71'572'525**
40 Matériel médical d'exploitation	241'340	301'134
41 Produits alimentaires et boissons	2'363'535	2'189'967
42 Ménage	607'971	676'320
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	3'655'156	2'711'507
44 Charges d'investissements	7'050'598	6'233'580
45 Energie et Eau	1'251'789	1'144'767
46 Ecole, formation et loisirs	358'564	322'330
47 Bureau et administration	2'096'164	1'996'995
48 Outillage et matériel pour ateliers	380'640	365'337
49 Autres charges d'exploitation	879'139	4'728'411
4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	**18'884'896**	**20'670'349**
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	**98'436'057**	**92'242'875**
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	16'460'920	16'359'658
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	7'357'875	6'890'902
62 Revenus découlant d'autres prestations	1'226'274	869'616
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'272'024	1'235'298
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	1'586'717	616'108
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	41'363	16'876
67 Revenu d'exploitation annexe	71'319	59'560
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	833'529	925'111
69 Contributions à l'exploitation et dons	70'281'820	63'449'300
6. PRODUITS D'EXPLOITATION	**99'131'842**	**90'422'429**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**695'784**	**-1'820'445**
7. Charges hors exploitation	-319'363	-129'756
7. Produits hors exploitation	499'229	136'225
7. CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATON	**179'866**	**6'469**
8. CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	**-**	**-**
Subvention additionnelle afin de couvrir le déficit OES 2022	-	1'354'062
Impôts	**-16'464**	**-**
RESULTAT INTERMEDIAIRE	**859'186**	**-459'915**
RESULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
- attribution	440'676	268'794
- utilisation	-217'261	-211'747
	223'415	**57'048**
Fonds libres		
- attribution	359'958	385'278
- utilisation	-1'448'668	-38'999
	-1'088'710	**346'279**
RESULTAT ANNUEL 1	**-6'110**	**-56'588**
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution / prélèvement au déficit d'exploitation / OES attribution définitive	-	-1'354'062
Dont attribution / prélèvement au capital propre	1'179'722	1'496'450
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés	-223'415	-57'048
Dont attribution / prélèvement au fonds OES	-	317'526
Dont attribution / prélèvement au résultat OES en attente de validation	-161'203	-
Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation	-1'877'704	-
Dont attribution / prélèvement au capital propre	-	-
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres	1'088'710	-346'279
RESULTAT ANNUEL 2	**-**	**-**

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital consolidé au 31 décembre 2024

	31.12.2024	Attribution/utilisation fonds au capital	Réaffectation des fonds utilisés pour l'acquition des participations	Résultat 2024	Attribution résultat antérieur	31.12.2023	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2023	Attribution résultat antérieur	31.12.2022
Capital de base	18'695'639				-1'496'450	20'192'089			-1'639'256	21'831'344
Capital libre généré	515'655					515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'179'722			-1'179'722	1'496'450	-1'496'450		-1'496'450	1'639'256	-1'639'256
Résultat OES en attente d'attribution définitive	-					-		1'354'062		-1'354'062
Capital de base total	**18'031'572**	**-**	**-**	**-1'179'722**	**-**	**19'211'294**	**-**	**-142'389**	**-**	**19'353'682**
Capital libre	2'715'064	-1'088'710	1'494'000			2'309'775	346'279			1'963'496
Capital de l'organisation total	**20'746'637**	**-1'088'710**	**1'494'000**	**-1'179'722**	**-**	**21'521'069**	**346'279**	**-142'389**	**-**	**21'317'178**
Fonds affectés (note 26)	922'661	223'415				699'246	57'048			642'199
Résultat fonds OES de l'exercice	161'203			161'203	317'526	-317'526	-317'526			-
Capital du fonds OES	728'909				-317'526	1'046'436				1'046'436
Résultat fonds SAHA de l'exercice	1'877'704			1'877'704		-				-
Capital du fonds SAHA	-					-				-
Capital des fonds	**3'690'478**	**223'415**	**-**	**2'038'907**	**-**	**1'428'156**	**-260'479**	**-**	**-**	**1'688'634**

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de financement consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Flux de trésorerie	2024	2023
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	-6'110	-56'588
Variation des provisions	-25'544	-
Amortissements	2'119'708	1'672'237
Réévaluations des actifs immobilisés	-100'000	-
Pertes sur actifs immobilisés	-	-
Gain sur actifs immobilisés	-8'500	-
Utilisation fonds libres et affectés pour acquisition participation	1'494'000	-
Dons et produits affectés en permanence	-	-
Augmentation / Diminution des débiteurs	-28'390	-76'708
Augmentation / Diminution des stocks	-43'510	137'296
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation d'actif	4'410	550'548
Augmentation / Diminution des subventions attendues	-6'616'997	655'051
Augmentation / Diminution des créanciers	-291'828	-528'122
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation de passif	832'719	-572'813
Augmentation / Diminution des avances de subvention	5'232'735	3'920'924
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation	**2'562'693**	**5'701'824**
Flux financier provenant de l'activité d'investissements		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-	-346'545
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-909'972	-482'905
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	-6'891	-
Investissements en titre et autres placements financiers - acquisition participation (déduction faite des liquidités reprises)	-1'296'116	-
Désinvestissements en immoblisations corporelles immeubles	-	-
Désinvestissements en immoblisations corporelles meubles	8'500	-
Flux financier provenant de l'activité d'investissements	**-2'204'478**	**-829'450**
Flux financier provenant de l'activité de financements		
Dons et produits affectés en permancence	-	-
Attribution / affectation capital libre généré	-	-
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	4'268'704	-2'326'405
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	-5'101'552	1'544'807
Flux financier provenant de l'activité de financements	**-832'848**	**-781'598**
Total des flux de fonds	**-474'634**	**4'090'776**

Augmentation/Diminution des liquidités		
Etat des liquidités au 1er janvier	-16'995'036	-21'085'811
Etat des liquidités au 31 décembre	-17'469'669	-16'995'036
Variation des liquidités	**-474'634**	**4'090'776**

Suite à l'introduction de la nouvelle norme RPC 28 Subvention publiques qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2024, le flux de trésorerie 2023 a été adapté en conséquence à des fins de comparabilité. Seules des reclassifications entre catégories ont été effectuées. Deux nouvelles catégories ont été créées soit les subventions attendues qui a été séparée des régularisations d'actif et les avances de subventions qui a été séparée des régularisations de passif.

Annexe aux comptes annuels consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 (en CHF)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige et sa filiale NRJ Transports Sàrl est un groupe actif dans le domaine du handicap dans le canton de Neuchâtel. La Fondation les Perce-Neige est une fondation de droit privé à but non lucratif, sise aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle gère également un foyer accueillant des personnes cérébrolésées sévères.

NRJ Transports Sàrl est une société sise à Boudevilliers dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour but de transporter des personnes en situation de handicap. Son activité est majoritairement liée aux transports de bénéficiaires de la Fondation les Perce-Neige mais elle véhicule également des personnes en situation de handicap d'autres institutions du canton de Neuchâtel.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

À compter du 1er janvier 2024, la Fondation les Perce-Neige établit des comptes consolidés. La consolidation inclut la société NRJ Transports Sàrl, qui est détenue à 100%, par intégration globale. Les présents comptes consolidés ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 13 mai 2025.

Modifications des principes comptables

La nouvelle norme RPC 28 Subventions publiques, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024, a généré des ajustements sur la présentation du tableau de flux de trésorerie ainsi que sur les informations publiées dans les annexes (voir note 29). Excepté des impacts en terme de présentation, il n'y a pas eu d'ajustement impactant le résultat et le bilan.

La norme RPC 30 Comptes consolidés, qui comprend les exigences supplémentaires pour les comptes consolidés, a été révisée et mise en vigueur au 1er janvier 2024. Étant donné que la première consolidation date de l'exercice 2024, il n'y a pas eu d'impacts sur les chiffres comparatifs ni sur la présentation des comptes.

Aucune autre modification des normes n'a été publiée.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes :

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants :	Années	Principe
Véhicules	5 à 10 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	10 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 a 66 2/3	Méthode linéaire

Engagements de leasing financier

Les véhicules faisant l'objet d'un leasing financier sont comptabilisés comme actifs au bilan et évalués selon la norme RPC 13. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans (voir note 17). Les engagements de leasing sont comptabilisés au passif du bilan et réparti comme suit :

- La part échéante à moins d'un an est classée dans la catégorie des dettes financières à court terme (voir note 22).
- La part échéante à plus d'un an est classée dans la catégorie des dettes financières à long terme (voir note 24).

Les charges d'intérêts et d'entretien liées aux contrats de leasing sont enregistrées en charges au compte de pertes et profits.

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Charges administratives

Le Groupe n'effectue aucune allocation des charges administratives. Ces dernières sont directement présentées par nature au compte de pertes et profits.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire.

Le total de la rémunération 2024 de la Direction de la Fondation les Perce-Neige s'élève à CHF 1'178'808.-.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à la norme RPC 11 (Impôts sur les bénéfices), le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre la valeur comptable économique des actifs et passifs consolidés et la valeur fiscale.

Les taux d'imposition appliqués correspondent aux taux d'impôts attendus.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2024.

3. Périmètre de consolidation

La société NRJ Transports Sàrl est contrôlée, depuis le 1er janvier 2024, par la Fondation les Perce-Neige et, conformément à l'article 2 de la Swiss GAAP RPC 21, elle doit être incluse dans la consolidation conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30.

Les états financiers consolidés intègrent les sociétés suivantes :

Société	Siège	% de détention	Méthode de consolidation
Fondation Les Perce-Neige	Val-de-Ruz		Intégration globale
NRJ Transports Sàrl	Val-de-Ruz	100%	Intégration globale

Ces entités sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Tous les produits et charges réciproques ont été éliminés dans le compte de perte et profits consolidé. Les créances et dettes réciproques sont également éliminées.

4. Impôts

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

La société NRJ Transports Sàrl est imposée sur le bénéfice net imposable à hauteur de 18.5%. Elle est imposée sur le capital net imposable à hauteur de 0.5%.

5. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

6. Modification du périmètre de consolidation

Lors de l'exercice 2024, la Fondation a acquis, rétroactivement au 1er janvier 2024, 100% du capital social de la société NRJ Transports Sàrl dont le siège est situé à Boudevilliers (Val-de-Ruz).

A la date d'achat, les actifs nets ont été évalués à leur juste valeur. Les impacts suivants ont eu lieu sur les comptes consolidés :

	31.12.2024	01.01.2024
Valeur nette des véhicules	1'887'061	1'603'976
Valeur nette des autres immobilisations	276'643	301'768
Actifs circulants	179'949	328'172
Dettes de leasings financiers	-631'847	-456'893
Autres capitaux étrangers	44'108	-129'518
Impôts différés	-135'271	-134'219
Impacts sur les actifs nets du groupe évalués à leur juste valeur	**1'620'644**	**1'513'286**
Badwill		-19'286
Prix d'achat		**1'494'000**

	2024
Charges de personnel	3'479'888
Autres charges d'exploitation	1'609'297
Éliminations des charges réciproques	-4'140'132
Total des charges	949'053
Recettes d'exploitation	5'213'007
Éliminations des recettes réciproques	-4'140'132
Recettes d'exploitation	1'072'875
Dissolution badwill	19'286
Impôts courants	-15'413
Impôts différés	-1'052
Impact sur le résultat du groupe	**126'644**

Le badwill de CHF 19'286.- a été dissout en 2024 dans les comptes consolidés via les produits hors exploitation (voir note 30).

Le financement de l'acquisition a été assuré par l'utilisation de CHF 100'000.- de fonds affectés aux secteurs enfants et adolescents (voir dons pour le DCES en note 26), ainsi que de CHF 1'394'000.- de fonds libres.

7. Liquidités

	2024	2023
Caisses	142'647	112'831
Comptes postaux	158'581	112'201
Banques	6'156'863	7'957'477
Total Liquidités	**6'458'091**	**8'182'508**

8. Garanties à terme

Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2024	2023
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	**132'852**	**132'455**

9. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2024	2023
Débiteurs représentants légaux	2'340'843	2'320'984
Avance de frais aux usagers	584	-
Total Débiteurs	**2'341'427**	**2'320'984**

10. Autres débiteurs

	2024	2023
Débiteurs assurances	33'543	55'985
Débiteurs cantons tiers	1'512'141	1'561'681
Débiteurs industriels/commerciaux	3'284'263	3'170'254
Débiteurs divers	104'093	71'902
Ducroire	-358'000	-318'000
Impôt anticipé	-	-
Total des autres débiteurs	**4'576'041**	**4'541'822**

11. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers, pour la boutique ç, de matériel de protection et de logistique. Dès l'exercice 2024, ils sont également constitués des stocks de la société NRJ Transports Sàrl (pneus et divers consommables liés au transport).

12. Comptes de régularisation d'actifs

	2024	2023
Actifs transitoires	600'959	602'652
Excédent de charges et subventions	73'810'308	67'171'881
Total des comptes de régularisation d'actifs	**74'411'267**	**67'774'533**

En 2024, les actifs transitoires sont principalement composés de factures concernant l'exercice 2025 liées aux primes d'assurances et aux contrats de maintenance ainsi que des produits à recevoir liés au contrat-formation pour les apprentis et aux caisses maladies. L'excédent de charges et subventions incluent les déficits d'exploitation des activités subventionnées pour les secteurs en couverture de déficit.

Pour les secteurs en contrat de prestation, il correspond aux subventions annuelles attendues. À partir du 1er janvier 2024, toutes les activités subventionnées de la Fondation font l'objet de contrats de prestations conclus avec l'Etat de Neuchâtel. De plus, cela intègre également les montants de recapitalisation de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel qui seront pris en charge par l'Etat de Neuchâtel (voir note 20). Le déficit d'exploitation est normalement régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan (voir note 21).

13. Immeubles

	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Infastructures/ Agencements/ Immeubles en cours de travaux	Valeur totale
Valeur brute au 01.01.2023	770'000	1'387'325	71'667'234	2'250'000	729'256	76'803'815
Transferts		1'022'855			-1'022'855	-
Acquisitions / transformations			17'152		329'393	346'545
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2023	770'000	2'410'180	71'684'386	2'250'000	35'794	77'150'360
Réévaluation selon expertise				100'000		100'000
Transferts						-
Acquisitions / transformations						-
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2024	770'000	2'410'180	71'684'386	2'350'000	35'794	77'250'360
Fonds d'amortissement au 01.01.2023	-	-1'025'142	-16'646'752	-	-	-17'671'894
Transferts						-
Amortissements		-138'719	-1'030'390			-1'169'109
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	-	-1'163'861	-17'677'142	-	-	-18'841'004
Transferts						-
Amortissements		-152'503	-1'030'647			-1'183'150
Fonds d'amortissement au 31.12.2024	-	-1'316'364	-18'707'790	-	-	-20'024'154
Valeur nette au 31.12.2023	**770'000**	**1'246'318**	**54'007'244**	**2'250'000**	**35'794**	**58'309'356**
Valeur nette au 31.12.2024	**770'000**	**1'093'815**	**52'976'596**	**2'350'000**	**35'794**	**57'226'206**

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation
Lors de la première application des Swiss Gaap RPC, les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancielles immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

Immeubles de rendement
L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method). Durant l'exercice 2024, la valeur de marché des immeubles de rendement a été réévaluée dans le cadre d'une expertise externe. L'immeuble situé aux Hauts-Geneveys a été réévalué à la hausse de CHF 325'000.-. En revanche, l'immeuble situé à La Chaux-de-Fonds a vu sa valeur dévaluée de CHF 225'000.-. Ces impacts ont été comptabilisés, dans le compte de pertes et profits en charges et produits hors exploitation.

Infrastructures / Agencements et installations
Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 10 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.
Pour certains agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

Terrains
Les terrains sont "les Gouttes d'Or" et le terrain viticole de Cressier.

14. Actifs grevés d'une réserve de propriétés

Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2024	2023
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	55'425'632	56'366'274
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Autres débiteurs - NRJ Transports Sàrl)	406'757	-

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédules hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

Il existe une cession générale des créances de la société NRJ Transports Sàrl envers la BCN.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 38'700'000.- est également garantie par un cautionnement simple de l'Etat de Neuchâtel.

La Fondation Les Perce-Neige possède également un cautionnement solidaire de CHF 240'000.- envers la BCN. Cela permet de garantir la limite de crédit de NRJ Transports Sàrl, détenue à 100% par la Fondation, de CHF 200'000.- sur son compte auprès de la BCN.

De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

Certaines immobilisations ont été financées partiellement par des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces subventions sont soumises à des conditions de durée d'utilisation minimale. En cas de revente, de désaffectation ou de changement d'affectation du bien avant un délai de 25 ans d'exploitation, un remboursement partiel peut être exigé par l'OFAS. Le montant à restituer est déterminé de manière proportionnelle, en fonction du rapport entre la durée effective d'exploitation et la durée contractuelle de 25 ans. À la date de clôture, aucun événement n'a entraîné d'obligation de remboursement.

15. Équipements

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	5'796'270	5'470'041
Immobilisations de la filiale acquise	374'949	-
Acquisitions	235'303	326'231
Ajustements	6'375	-2
Sortie	-735'097	-
Valeur brute au 31 décembre	5'677'800	5'796'270
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-4'586'504	-4'364'336
Fonds d'amortissement de la filiale acquise	-171'621	-
Amortissements	-255'098	-222'168
Ajustements	-6'375	-
Sortie	735'097	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-4'284'501	-4'586'504
Valeur nette au 31 décembre	**1'393'299**	**1'209'766**

Au cours de l'exercice 2024, du mobilier datant de 2006, entièrement amorti et n'étant plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat.

16. Véhicules

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	1'840'038	1'796'398
Immobilisations de la filiale acquise	2'513'875	-
Acquisitions	228'947	59'940
Ventes	-63'800	-
Sortie	-3'000	-13'000
Ajustements	-	-3'299
Valeur brute au 31 décembre	4'516'061	1'840'038
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-1'502'635	-1'376'485
Fonds d'amortissement de la filiale acquise	-1'810'539	-
Amortissements	-361'500	-139'150
Ventes	63'800	-
Sortie	3'000	13'000
Ajustements	-	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-3'607'874	-1'502'635
Valeur nette au 31 décembre	**908'187**	**337'403**

Lors des exercices 2023 et 2024, des véhicules totalement amortis et plus utilisés ont été sortis, sans impact sur le résultat. Lors de l'exercice 2024 un véhicule complétement amorti a été vendu à un prix de CHF 8'500.-.

17. Véhicules financés par leasing financiers

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	-	-
Immobilisations de la filiale acquise	1'244'125	-
Acquisitions	526'478	-
Transfet	-	-
Valeur brute au 31 décembre	1'770'602	-
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-	-
Fonds d'amortissement de la filiale acquise	-343'486	-
Amortissements	-157'884	-
Transfert	-	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-501'370	-
Valeur nette au 31 décembre	**1'269'232**	**-**

Les nouveaux véhicules de la société NRJ Transports Sàrl font le plus souvent l'objet d'un leasing financier d'une durée de 5 ans. Ces véhicules sont grevés d'une réserve de propriété en faveur des sociétés de leasing. En conséquence, bien que ces véhicules figurent à l'actif du groupe, la pleine propriété n'est transférée qu'une fois l'intégralité des paiements du contrat de leasing effectuée. Cette réserve de propriété demeure en place jusqu'à la levée complète de l'obligation financière.

Les travaux d'adaptation des véhicules neufs pour le transport de personnes en situation de handicap sont financés par les liquidités propres et figurent dans la même catégorie que les véhicules ne faisant pas l'objet d'un leasing financier en note 16.

Généralement, à la fin des contrats de leasing financier, la société solde l'engagement à la valeur de rachat, et les véhicules concernés, initialement classés dans la rubrique des véhicules en leasing, sont transférés dans la catégorie des véhicules en note 16.

18. Informatique et communication corporels

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	742'082	741'985
Immobilisations de la filiale acquise	74'006	-
Acquisitions	94'198	96'734
Sortie	-95'130	-96'760
Ajustements	-	124
Transfert	-13'723	-
Valeur brute au 31 décembre	801'433	742'082
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-416'593	-402'215
Fonds d'amortissement de la filiale acquise	-35'565	-
Amortissements	-127'407	-111'138
Sortie	95'130	96'760
Transfert	13'723	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-470'711	-416'593
Valeur nette au 31 décembre	**330'721**	**325'490**

En 2023 et 2024, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.

19. Informatique et communication incorporels

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	379'875	386'487
Immobilisations de la filiale acquise	120'000	-
Acquisitions	6'891	-
Sortie	-	-6'613
Transfert	13'723	-
Valeur brute au 31 décembre	520'489	379'875
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-341'807	-320'925
Fonds d'amortissement de la filiale acquise	-60'000	-
Amortissements	-34'668	-27'494
Sortie	-	6'613
Transfert	-13'723	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-450'198	-341'807
Valeur nette au 31 décembre	**70'291**	**38'068**

En 2023, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.

20. Prévoyance professionnelle

Fondation Les Perce-Neige

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN, anciennement Prévoyance.ne). Au 31 décembre 2024, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de la CPCN de zéro franc.

En 2013, une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de la caisse de pensions. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de la CPCN pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes :

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1er janvier 2020
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'Etat sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

À fin décembre 2024, le montant dû à la CPCN est de CHF 2'076'700.- (2023 : CHF 2'225'700.-).

En lien avec le passage au système d'assurance de la primauté des cotisations et avec une nouvelle recapitalisation de la caisse en 2019, les employeurs et employés ont dû supporter des mesures compensatoires. Afin de financer ces mesures, La Fondation a contracté un emprunt d'un montant initial de CHF 2'132'961.-. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'Etat de Neuchâtel pour cet emprunt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961.- sont les suivantes :

- Taux entre 1.66% et 2.84% selon les tranches
- Durée 20 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'Etat sur une durée maximale 25 ans; pas de rémunération de cette garantie

Au 31 décembre 2024, le montant dû à La CPCN est de CHF 1'493'073.- (2023 : CHF 1'599'721.-).

Les cotisations versées à la caisse de pensions en 2024 s'élèvent à CHF 6'494'542.- pour la part employeur et à CHF 4'340'110.- pour la part employés (total CHF 10'834'652.-). En 2023, elles s'élevaient à CHF 6’129’709.- pour la part employeur et à CHF 4’094’101.- pour la part employés (total CHF 10'223'809.-).

Pour l'exercice 2024, le degré de couverture des engagements se monte à 81.8% (2023 : 77.4%) au-dessus du chemin de croissance de 69.9% (2023 : 69.1%). La Fondation renonce donc à comptabiliser un actif de prévoyance.

NRJ Transport Sàrl

Les collaborateurs de la filiale NRJ Transports Sàrl sont affiliés à Helvetia Fondation Collective pour leur prévoyance professionnelle.

Au 31 décembre 2024, NRJ Transports avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de la caisse de pension de zéro franc.

Pour l’exercice 2024, les cotisations versées s’élèvent à CHF 175'452.- pour la part employeur et CHF 177'016.- pour la part employée.

Helvetia Fondation Collective propose un modèle d’assurance complète, garantissant une couverture à 100% des engagements. Les risques liés à la gestion de la caisse ainsi qu’aux placements financiers sont pris en charge par Helvetia Compagnie Suisse d’Assurances sur la Vie SA. À la date de clôture, il n’existe théoriquement aucun risque de découvert pour Helvetia Fondation Collective.

21. Comptes de régularisation de passifs

	2024	2023
Acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel	61'817'155	56'542'908
OES – surplus fonds OES	-	-
Comptes de régularisation de passifs	2'750'818	1'910'168

Le montant de CHF 61'817'155.- au 31.12.2024 (2023 : CHF 56'542'908.-) vient des acomptes de subventions de l'Etat de Neuchâtel de l'année 2024, respectivement 2023.

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures relatives à des dépenses liées à l'exercice sous revue non reçues à la date de clôture.

22. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2024	2023
	32'831'713	**29'503'694**
Banque Cantonale Neuchâteloise	24'060'614	25'310'000
Prêt CPCN	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	106'648
Dettes hypothécaires	8'206'750	3'938'046
Dettes de leasing financier	258'701	-
Autres dettes portant intérêt	50'000	-

23. Provisions

Aucun litige ou risque nécessitant la comptabilisation d'une provision est connu ou attendu. Des provisions d'un montant de CHF 144'611 ont été comptabilisées au titre des impôts courants et différés (voir note 31).

24. Dettes financières, hypothécaires et prêts à long terme

Ventilation des dettes à long terme (art. 961a al. 1 CO)		2024	2023
		25'491'880	**30'120'286**
Prêt CPCN/BCN	Deux à cinq ans	1'449'184	1'022'592
Prêt CPCN/BCN	Plus de cinq ans	1'864'940	2'547'181
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	16'000'450	22'410'700
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	5'754'160	4'139'814
Dettes de leasing fiancier	Deux à cinq ans	373'146	-
Autres dettes portant intérêt	Deux à cinq ans	50'000	-

Les parts échues à moins de 12 mois figurent dans la note 22 ci-dessus

25. Résultat financier

	2024	2023
Charges financières	**1'525'031**	**1'399'265**
Frais bancaires	21'472	10'692
Autres intérêts BCN	376'456	380'147
Intérêts prêt CPCN	84'206	78'593
Intérêts cautionnement	398'129	366'874
Intérêts dettes hypothécaires	623'472	562'960
Intérêts dettes de leasing financier	16'796	-
Intérêts emprunts	4'500	-
Produits financiers	**28'732**	**231**

26. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2024	Utilisation	Attribution	31.12.2023
Loterie Romande	123'207	-48'703	138'000	33'910
Dons pour la Maison de Vie DEFI	38'145	-3'118	3'613	37'650
Dons pour la Maison de Vie et de Santé	66'283	-10'431	29'938	46'776
Dons pour le DC Aînés	27'869		2'100	25'769
Dons pour le DCES	255'044	-100'000	100	354'944
Dons pour le FEJ	7'726			7'726
Dons pour le FORTL	1'257			1'257
Dons 50e anniversaire de la Fondation	12'408			12'408
Dons pour la salle de gymnastique	67'306	-13'200	80'506	
Dons pour l'achat de matériel adapté	9'294	-39'704	42'998	6'000
Dons pour le sport	61'067	-2'106	48'944	14'229
Dons pour les activités	7'015			7'015
Divers dons affectés	1'768		300	1'468
Fonds ANMEA affecté au secteurs enfants et adolescents	77'996		30'071	47'926
Fonds ANMEA affecté aux secteurs adultes et seniors	166'274		64'106	102'168
Total général	**922'661**	**-217'261**	**440'676**	**699'246**

Afin d'en faciliter la lecture, les différents fonds affectés ont été regroupés en catégories selon l'utilisation souhaitée par les donateurs et légataires. Aucun changement d'affectation n'est intervenu.

La Loterie Romande a versé une contribution de CHF 90'000.- en 2023 à la Fondation pour la réalisation de places de jeux ainsi que pour l'acquisition de divers équipements. En 2024, la Loterie Romande a accordé une nouvelle contribution de CHF 138'000.- pour la rénovation de la salle de gymnastique, la création d'une salle d'exploration sensorielle Snoezelen ainsi que pour l'acquisition de divers équipements en faveur des bénéficiaires. Ces projets se poursuivront lors des prochains exercices.

Au 31 décembre 2023, la Fondation Les Perce-Neige a quitté l'Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes (ANMEA). Une part de la fortune de l'ANMEA a été versée à la Fondation suite à son départ en 2023 et le solde en 2024. La fortune de l'ANMEA a été constituée grâce à des cotisations des institutions membres subventionnées par l'état de Neuchâtel. En conséquence, en accord avec les services étatiques concernés, deux fonds ont été créés et affectés. L'objectif est de les utiliser pour des dépenses futures qui répondent aux buts originaux de l'ANMEA.

27. Capital de l'organisation

	31.12.2024	Attribution/utilisation fonds au capital	Réaffectation des fonds utilisés pour l'acquition des participations	Résultat 2024	Attribution résultat antérieur	31.12.2023	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2023	Attribution résultat antérieur	31.12.2022
Capital de base	18'695'639				-1'496'450	20'192'089			-1'639'256	21'831'344
Capital libre généré	515'655					515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'179'722			-1'179'722	1'496'450	-1'496'450		-1'496'450	1'639'256	-1'639'256
Résultat OES en attente d'attribution définitive	-					-		1'354'062		-1'354'062
Capital de base total	**18'031'572**	**-**	**-**	**-1'179'722**	**-**	**19'211'294**	**-**	**-142'389**	**-**	**19'353'682**
Capital libre	2'715'064	-1'088'710	1'494'000			2'309'775	346'279			1'963'496
Capital de l'organisation total	**20'746'637**	**-1'088'710**	**1'494'000**	**-1'179'722**	**-**	**21'521'069**	**346'279**	**-142'389**	**-**	**21'317'178**
Fonds affectés	922'661	223'415				699'246	57'048			642'199
Résultat fonds OES de l'exercice	161'203			161'203	317'526	-317'526	-317'526			-
Capital du fonds OES	728'909				-317'526	1'046'436				1'046'436
Résultat fonds SAHA de l'exercice	1'877'704			1'877'704		-				-
Capital du fonds SAHA	-					-				-
Capital des fonds	**3'690'478**	**223'415**	**-**	**2'038'907**	**-**	**1'428'156**	**-260'479**	**-**	**-**	**1'688'634**

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

Depuis le 1er janvier 2024, l'intégralité des activités de la Fondation subventionnées par l'Etat de Neuchâtel est réalisée via des contrats de prestations valables deux ans. La gestion opérationnelle de ces contrats est assurée en partenariat avec les instances étatiques compétentes, à savoir :

- Pour les secteurs enfants et adolescents, l'Office de l'Enseignement Spécialisé, rattaché au Département de la Formation, des Finances et de la Digitalisation ;
- Pour les secteurs adultes et seniors, le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte, rattaché au Département de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Ces contrats définissent les conditions-cadres ainsi que les modalités de collaboration entre l'État de Neuchâtel et la Fondation pour une durée de deux ans, soit pour les exercices 2024 et 2025. Jusqu'en 2023, seuls les secteurs enfants et adolescents étaient régis par un contrat de prestations couvrant la période 2019-2023.

Les résultats annuels des activités subventionnées sont comptabilisés au bilan sous les rubriques " Résultat OES de l'exercice" et " "Résultat SAHA de l'exercice" via le compte de pertes et profits par les rubriques "Dont attribution / prélèvement résultat OES en attente de validation" et "Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation". Le résultat est, après acceptation du décompte de subventionnement, alloué au bilan dans les rubriques "Capital du fonds OES" et "Capital du fonds SAHA".

Les versements cumulés au fonds sont limités à un montant maximum. Tout excédent doit être remboursé à l'Etat de Neuchâtel. Il est comptabilisé, au compte de résultat, dans le groupe de compte 69 et au bilan dans les "comptes de régularisation de passifs" (voir note 21).

Lors de l'exercice 2023, le financement supplémentaire de la perte 2022 de CHF 1'354'062.- a été octroyé par l'OES via le versement d'une subvention complémentaire. Ce montant a été comptabilisé dans la rubrique du compte de pertes et profits "subvention additionnelle afin de couvrir le déficit OES 2022". Au bilan, la comptabilisation a été effectuée sous la rubrique "Résultat OES en attente d'attribution définitive" via la rubrique du compte de pertes et profits "Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation OES attribution définitive".

28. Analyse sectorielle

Les segments opérationnels sont présentés en cohérence avec les reportings internes. La gestion est divisée en quatre secteurs principaux:

- Le secteur "Adultes et seniors" qui est subventionné par l'Etat de Neuchâtel
- Le secteur "Enfants et adolescents" qui est subventionné par l'Etat de Neuchâtel
- Le secteur "Transports" qui correspond à l'activité de la filiale NRJ Transports Sàrl
- Le secteur "Autres activités" qui regroupe toutes les autres activités de la Fondation les Perce-Neige

Les écritures d'élimination des ventes inter-segments sont incluses dans la rubrique "Eliminations". Les ventes internes au Groupe sont comptabilisées au prix du marché. Les coûts des segments comprennent les coûts centraux relatifs à la direction, aux ressources humaines, aux finances, à l'informatique, etc…

Le tableau ci-dessous détaille les recettes de la Fondation Les Perce-Neige par secteur d'activité pour l'exercice clos, exprimées en milliers de francs suisses (kCHF).

	Adultes et seniors	Enfants et adolescents	Transports	Autres activités	Eliminations	Total
60 Compensation des coûts intracantonale	13'071	3'277		113		**16'461**
61 Compensation des coûts extracantonale	7'206	152				**7'358**
62 Autres prestations	990	220		16		**1'226**
63 Prestations de services, commerce et production	1'272					**1'272**
65 Autres prestations de service aux personnes accompagnées	584	5	5'138		-4'140	**1'587**
66 Loyers et intérêts du capital	18	2	8	13		**41**
67 Revenu d'exploitation annexe	71					**71**
68 Prestations au personnel et à des tiers	529	234	66	5		**834**
69 Contributions à l'exploitation et dons	44'690	25'590	2			**70'282**
7 Produits hors exploitation				499		**499**
Produits d'exploitation et hors exploitation	**68'431**	**29'480**	**5'213**	**647**	**-4'140**	**99'631**
Résultat annuel 1	**1'878**	**161**	**107**	**-2'152**		**-6**

Le résultat annuel 1 des autres activités inclut les activités de recherches de fonds, de gestion des fonds affectés et libres. En conséquence, en 2024, il comprend le prix d'acquisition de NRJ Transports Sàrl avec un impact de kCHF -1'494.

Le Groupe renonce à présenter une analyse sectorielle par région géographique étant donné que son activité (y compris son chiffre d'affaire) est en grande majorité réalisée dans le canton de Neuchâtel.

29. Subventions publiques

Le tableau ci-dessous détaille le traitement des subventions étatiques de l'Etat de Neuchâtel au sein du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation.

	2024	2023
Subventions prévues pour l'exercice	70'478'336	63'601'247
Subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance	3'331'972	3'570'634
Avances de subventions reçues	61'817'155	56'542'908
Résultats de l'exercice en attente de validation	2'038'907	-317'526
Capital des fonds subventionnés	728'909	1'046'436
Produits des activités subventionnées	70'478'336	63'601'247

Les subventions prévues pour l'exercice ainsi que les subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation d'actifs.

Les avances de subventions reçues sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation de passifs.

Les résultats de l'exercice en attente de validation sont comptabilisés, au bilan, dans les résultats OES et SAHA de l'exercice. Au compte de pertes et profits, ils sont comptabilisés dans les rubriques "dont attribution / prélèvement au résultat OES/SAHA de l'exercice en attente de validation" en 2024 et dans les rubriques " dont attribution / prélèvement au fonds OES" en 2023.

Le capital des fonds subventionnés est comptabilisé, au bilan, dans le capital du fonds OES et, respectivement, SAHA.

Les produits des activités subventionnées sont comptabilisés, au compte de pertes et profits, dans la rubrique "69 Contributions à l'exploitation et dons".

En complément des activités subventionnées faisant l'objet de contrats de prestations signés avec l'État de Neuchâtel, le Groupe fournit également d'autres prestations subventionnées au sens de la norme RPC 28.

	2024	2023
Recettes facturées aux cantons tiers	6'083'102	5'633'707
Recettes facturées aux communes neuchâteloises	2'914'017	2'888'834
Recettes diverses	113'348	235'215

30. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement. Lors de l'exercice 2024, ils comprennent, également, les réévaluations des immeubles de rendement (voir note 13) ainsi que la dissolution du badwill suite à l'acquisition de NRJ Transports Sàrl (Produits hors exploitation) (voir note 6).

31. Impôts et impôts différés

Les charges d'impôts de la période contiennent les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés selon l'approche bilantielle, calculés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable appliquée pour l'établissement des comptes consolidés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'ils concernent une seule et même entité légale. Au niveau du groupe, seule la filiale NRJ Transports Sàrl est sujette à des impôts différés étant donné que la Fondation les Perce-Neige est exonérée d'impôts sur le bénéfice.

Évolution des impôts différés en 2024

	31.12.2024			Date d'acquisition (01.01.2024)		
en kCHF	**Actifs**	**Passifs**	**Montant net**	**Actifs**	**Passifs**	**Montant net**
Stock		-12	-12	-	-11	-11
Immobilisations		-198	-198		-175	-175
Dettes de leasing financier	86		86	62		62
Provisions		-11	-11		-11	-11
Solde au 31 décembre 2024	**86**	**-221**	**-135**	**62**	**-196**	**-134**
Actifs d'impôts différés			**0**			**0**
Passifs d'impôts différés			**-135**			**-134**

A la date d'acquisition de la filiale, des impôts différés passifs nets de kCHF 134 (voir note 23) ont été évalués. Au 31 décembre 2024, les impôts différés passifs net s'élèvent à kCHF 135. La charge d'impôts différés 2024 comptabilisée au compte de pertes et profits s'élève à CHF 1'052.-.

La charge d'impôts courante 2024 s'élèves à CHF 15'412.50.- alors que la provision d'impôts au bilan s'élève à CHF 9'340.- (voir note 23).

32. Transaction avec des parties liées

Durant l'exercice 2024, la Fondation a réalisé la transaction non récurrente suivantes avec des parties liées :

Nature de la transaction	Partie liée	Montant (CHF)	Conditions spécifiques
Achat de matériel	Membre du comité de direction	25'000	Aux conditions du marché

Aucune transaction récurrente n'a été réalisée avec des parties liées en 2024.

33. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes consolidés. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs.

34. Recherche de fonds

Depuis, le 1er janvier 2019, la fondation les Perce-Neige emploie un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds.

Son activité financière se compose de :

	2024	2023
Charges monétaires	-194'204	-181'647
Revenus monétaires	364'023	218'413
Résultat monétaire	**169'819**	**36'766**

Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 30'000.- ont été reçus de la part de différents donateurs. Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

35. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2024 s'élèvent à CHF 47'553.- TTC en lien avec les prestations de révision (en 2023 : 46'688.- TTC).
Des prestations de conseil pour CHF 172.- TTC ont été payées à l'organe de révision durant l'exercice 2024 (en 2023: CHF 0.-).

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés au conseil de fondation de Les Perce-Neige, à Val-de-Ruz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fondation Les Perce-Neige et de ses filiales (ci-après le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidées du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfaits aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres dispositions

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes consolidés

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en lien avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA

Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 14 mai 2025
Exemplaire numérique

Annexes :
- Comptes consolidés (bilan, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et annexe)

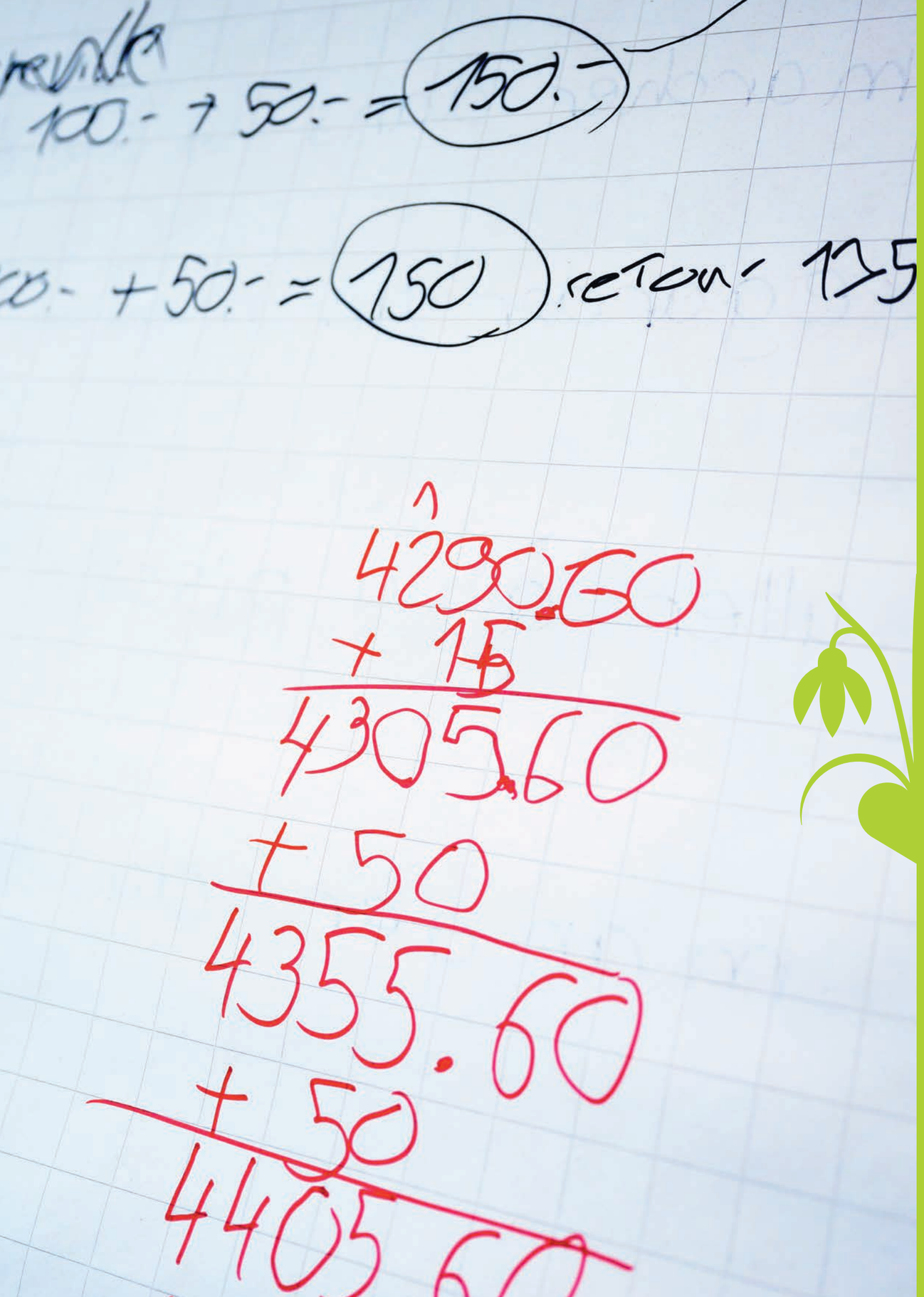
100.- + 50.- = 150.-
+ 50.- = 150
4290.60
+ 15
4305.60
+ 50
4355.60
+ 50
4405.60

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2024

		2024	2023
1	**ACTIF**	**147'445'260**	**143'720'306**
10	**Actif circulant**	**88'411'027**	**83'500'223**
100	Liquidités	6'457'937	8'182'508
104	Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	132'853	132'456
105	Débiteurs	2'341'427	2'320'984
106	Autres débiteurs	4'488'562	4'541'822
107	Stocks	371'400	354'310
108	Stocks ateliers	210'914	193'609
109	Comptes de régularisation d'actif	74'407'935	67'774'533
11	**Actif immobilisé**	**59'034'232**	**60'220'083**
111	Équipements	1'189'461	1'209'766
112	Véhicules	290'358	337'403
113	Informatiques et communication corporels	305'917	325'490
114	Informatiques et communication incorporels	22'291	38'068
115	Titres et autres placements financiers	-	-
1151	Participation NRJ Transports Sàrl	1'494'000	-
1152	Fonds utilisés achat participation NRJ	-1'494'000	-
110	Immeubles	57'226'206	58'309'356
15	**Comptes correctifs d'actifs**	**-**	**-**
19	**Comptes d'actifs complémentaires**	**-**	**-**
2	**PASSIF**	**147'445'260**	**143'720'306**
20	**Capitaux étrangers**	**124'628'790**	**120'771'082**
20	**Capitaux étrangers court terme**	**99'560'055**	**90'650'795**
200	Créanciers	2'396'663	2'613'570
201	Autres Créanciers	106'297	80'455
202	Dettes financières c.t. portant intérêt	32'502'398	29'503'694
205	Comptes de régularisation de passif	64'554'697	58'453'076
208	Provisions	-	-
20	**Capitaux étrangers long terme**	**25'068'734**	**30'120'286**
206	Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	25'068'734	30'120'286
21	**Capital des fonds**	**3'690'478**	**1'428'156**
210	Capital des fonds affectés	922'661	699'246
211	Capital du fonds OES	728'909	1'046'436
212	Résultat OES de l'exercice	161'203	-317'526
213	Capital du fonds SAHA	-	
214	Résultat SAHA de l'exercice	1'877'704	
22	**Fonds propres/capital de l'organisation**	**19'125'992**	**21'521'069**
220	Capital propre	19'125'992	21'521'069
2200	Capital de base	17'904'928	19'211'294
2220	Capital libre	1'221'064	2'309'775
2221	Résultat OES en attente d'attribution définitive	-	-

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits au 31.12.2024

	2024	2023
30. Salaires formations	11'050'575	10'582'978
31. Salaires accompagnement	32'014'013	30'288'043
32. Salaires thérapie	637'434	688'591
33. Salaires direction et administration	3'882'950	3'613'826
34. Salaires économat et service de maison	3'567'380	3'591'000
35. Salaires service technique	1'272'247	1'237'078
36. Salaires ateliers et ateliers d'occupation	5'147'727	4'936'351
37. Charges Sociales	13'999'840	13'535'247
38. Autres charges du personnel	602'065	389'815
39. Honoraires pour prestations de tiers/salaires refacturés	3'897'043	2'709'597
3. CHARGES DE PERSONNEL	**76'071'273**	**71'572'525**
40 Matériel médical d'exploitation	240'708	301'134
41 Produits alimentaires et boissons	2'355'200	2'189'967
42 Ménage	607'971	676'320
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	2'942'445	2'711'507
44 Charges d'investissements	6'455'096	6'233'580
45 Energie et Eau	1'251'789	1'144'767
46 Ecole, formation et loisirs	358'564	322'330
47 Bureau et administration	1'969'390	1'996'995
48 Outillage et matériel pour ateliers	380'640	365'337
49 Autres charges d'exploitation	4'853'927	4'728'411
4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	**21'415'731**	**20'670'349**
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	**97'487'004**	**92'242'875**
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	16'460'920	16'359'658
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	7'357'875	6'890'902
62 Revenus découlant d'autres prestations	1'226'274	869'616
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'272'024	1'235'298
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	589'181	616'108
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	33'763	16'876
67 Revenu d'exploitation annexe	71'319	59'560
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	767'582	925'111
69 Contributions à l'exploitation et dons	70'280'029	63'449'300
6. PRODUITS D'EXPLOITATION	**98'058'966**	**90'422'429**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**571'962**	**-1'820'445**
7. Charges hors exploitation	-319'363	-129'756
7. Produits hors exploitation	479'943	136'225
7. CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATON	**160'580**	**6'469**
8. CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	**-**	**-**
Subvention additionnelle afin de couvrir le déficit OES 2022	-	1'354'062
RESULTAT INTERMEDIAIRE	**732'541**	**-459'915**
RESULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
- attribution	440'676	268'794
- utilisation	-217'261	-211'747
	223'415	**57'048**
Fonds libres		
- attribution	359'958	385'278
- utilisation	-1'448'668	-38'999
	-1'088'710	**346'279**
RESULTAT ANNUEL 1	**-132'754**	**-56'588**
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution / prélèvement au déficit d'exploitation / OES attribution définitive	-	-1'354'062
Dont attribution / prélèvement au capital propre	1'306'366	1'496'450
Dont attribution / prélèvement au fonds affectés	-223'415	-57'048
Dont attribution / prélèvement au fonds OES	-	317'526
Dont attribution / prélèvement au résultat OES en attente de validation	-161'203	-
Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation	-1'877'704	-
Dont attribution / prélèvement au capital propre	-	-
Dont attribution / prélèvement aux fonds libres	1'088'710	-346'279
RESULTAT ANNUEL 2	**-**	**-**

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2024

	31.12.2024	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2024	Attribution résultat antérieur	31.12.2023	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2023	Attribution résultat antérieur	31.12.2022
Capital de base	18'695'639			-1'496'450	20'192'089			-1'639'256	21'831'344
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'306'366		-1'306'366	1'496'450	-1'496'450		-1'496'450	1'639'256	-1'639'256
Résultat OES en attente d'attribution définitive	-				-		1'354'062		-1'354'062
Capital de base total	**17'904'928**	**-**	**-1'306'366**	**-**	**19'211'294**	**-**	**-142'389**	**-**	**19'353'682**
Capital libre	1'221'064	-1'088'710			2'309'775	346'279			1'963'496
Capital de l'organisation total	**19'125'992**	**-1'088'710**	**-1'306'366**	**-**	**21'521'069**	**346'279**	**-142'389**	**-**	**21'317'178**
Fonds affectés (note 24)	922'661	223'415			699'246	57'048			642'199
Résultat fonds OES de l'exercice	161'203		161'203	317'526	-317'526	-317'526			-
Capital du fonds OES	728'909			-317'526	1'046'436				1'046'436
Résultat fonds SAHA de l'exercice	1'877'704		1'877'704		-				-
Capital du fonds SAHA	-				-				-
Capital des fonds	**3'690'478**	**223'415**	**2'038'907**	**-**	**1'428'156**	**-260'479**	**-**	**-**	**1'688'634**

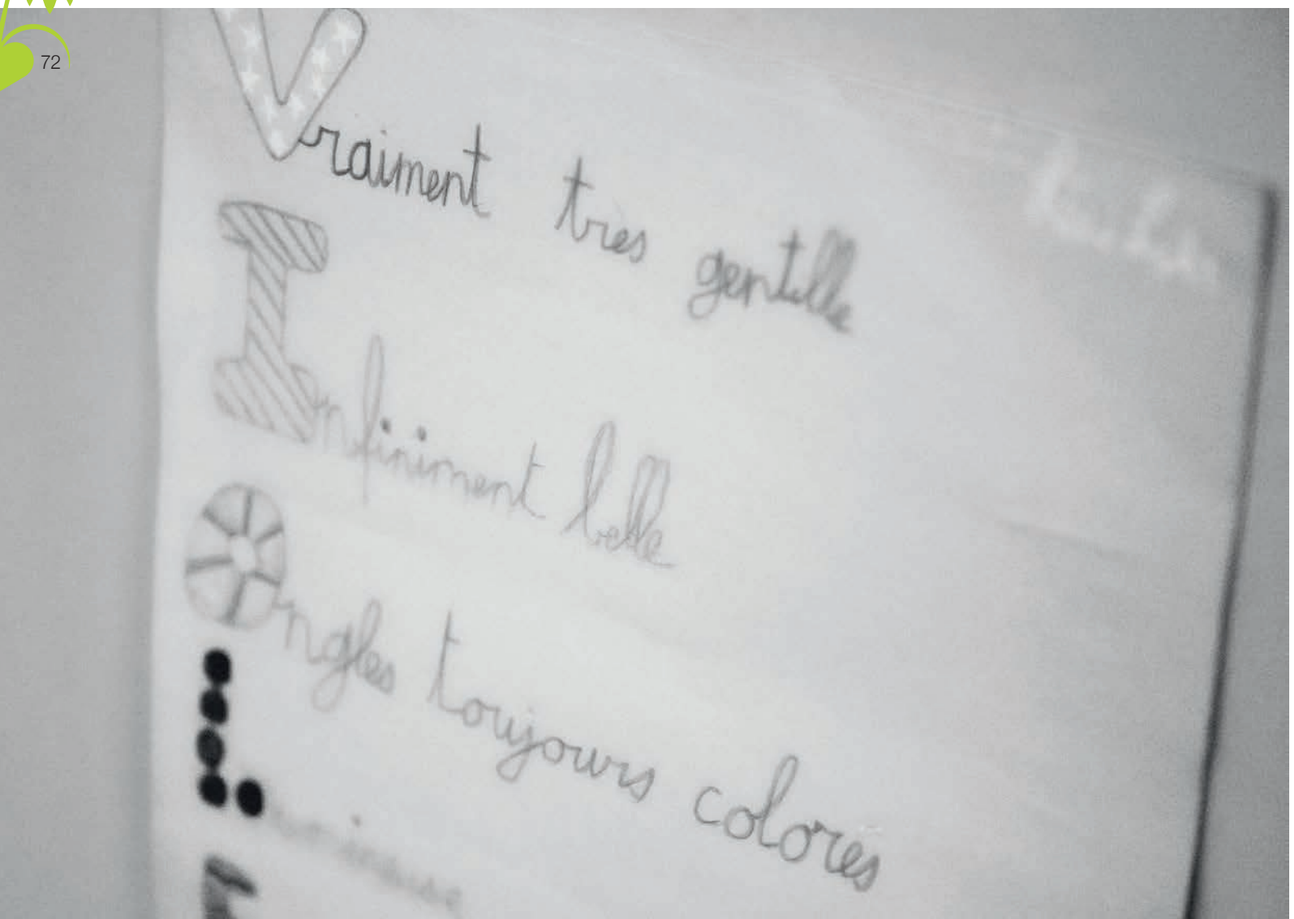

Comptes 2024 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Flux de trésorerie	2024	2023
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	-132'754	-56'588
Variation des provisions	-	-
Amortissements	1'677'375	1'672'237
Réévaluations des actifs immobilisés	-100'000	-
Pertes sur actifs immobilisés	-	-
Gain sur actifs immobilisés	-	-
Utilisation fonds libres et affectés pour acquisition participation	1'494'000	-
Augmentation / Diminution des débiteurs	11'389	-76'708
Augmentation / Diminution des stocks	-34'395	137'296
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation d'actif	5'025	550'548
Augmentation / Diminution des subventions attendues	-6'616'997	655'051
Augmentation / Diminution des créanciers	-149'553	-528'122
Augmentation / Diminution des comptes de régularisation de passif	827'374	-572'813
Augmentation / Diminution des avances de subventions	5'232'735	3'920'924
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation	**2'214'197**	**5'701'824**
Flux financier provenant de l'activité d'investissements		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-	-346'545
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-384'632	-482'905
Investissements en immobilisations incorporelles meubles	-6'891	-
Investissements en titre et autres placements financiers - acquisition participation	-1'494'000	
Désinvestissements en immoblisations corporelles immeubles	-	-
Désinvestissements en immoblisations corporelles meubles	-	-
Flux financier provenant de l'activité d'investissements	**-1'885'523**	**-829'450**
Flux financier provenant de l'activité de financements		
Dons et produits affectés en permancence	-	-
Attribution / affectation capital libre généré	-	-
Augmentation / Diminution des dettes financières à court terme	4'268'704	-2'326'405
Augmentation / Diminution des dettes financières à long terme	-5'051'552	1'544'807
Flux financier provenant de l'activité de financements	**-782'848**	**-781'598**
Total des flux de fonds	**-454'174**	**4'090'776**
Augmentation/Diminution des liquidités		
Etat des liquidités au 1er janvier	-16'995'036	-21'085'811
Etat des liquidités au 31 décembre	-17'449'210	-16'995'036
Variation des liquidités	**-454'174**	**4'090'776**

Suite à l'introduction de la nouvelle norme RPC 28 Subvention publiques qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2024, le flux de trésorerie 2023 a été adapté en conséquence à des fins de comparabilité. Seules des reclassifications entre catégories ont été effectuées. Deux nouvelles catégories ont été créées soit les subventions attendues qui a été séparée des régularisations d'actif et les avances de subventions qui a été séparée des régularisations de passif.

Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 (en CHF)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation de droit privé à but non lucratif, sise aux Hauts-Geneveys dans la commune de Val-de-Ruz. Elle a pour mission d'accompagner des enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle gère également un foyer accueillant des personnes cérébrolésées sévères.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 13 mai 2025.

Modifications des principes comptables

La nouvelle norme RPC 28 Subventions publiques, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024, a généré des ajustements sur la présentation du tableau de flux de trésorerie ainsi que sur les informations publiées dans les annexes (voir note 26). Excepté des impacts en terme de présentation, il n'y a pas eu d'ajustement impactant le résultat et le bilan.

La norme RPC 30 Comptes consolidés, qui comprend les exigences supplémentaires pour les comptes consolidés, a été révisée et mise en vigueur au 1er janvier 2024. Cette nouvelle norme n'a pas d'impact sur les états financiers individuels de la Fondation.

Aucune autre modification des normes n'a été publiée.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués en 2015 et 2016 selon une expertise indépendante. Cette analyse avait démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes :

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants :	Années	Principe
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	10 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	10 a 66 2/3	Méthode linéaire

Titres et autres placements financiers - participations

Les participations sont évaluées individuellement.

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Charges administratives

La Fondation n'effectue aucune allocation des charges administratives. Ces dernières sont directement présentées par nature au compte de pertes et profits.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Le Conseil de Fondation travaille à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire.
Le total de la rémunération 2024 de la Direction s'élève à CHF 1'178'808.-.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2024.

3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'Etat vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2024	2023
Caisses	142'493	112'831
Comptes postaux	158'581	112'201
Banques	6'156'863	7'957'477
Total Liquidités	**6'457'937**	**8'182'508**

6. Garanties à terme

Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2024	2023
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	**132'852**	**132'455**

7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2024	2023
Débiteurs représentants légaux	2'340'843	2'320'984
Avance de frais aux usagers	584	-
Total Débiteurs	**2'341'427**	**2'320'984**

8. Autres débiteurs

	2024	2023
Débiteurs assurances	33'543	55'985
Débiteurs cantons tiers	1'512'141	1'561'681
Débiteurs industriels	3'207'340	3'170'254
Débiteurs divers	93'537	71'902
Ducroire	-358'000	-318'000
Impôt anticipé	-	-
Total des autres débiteurs	**4'488'562**	**4'541'822**

9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers, pour la boutique ç, de matériel de protection et de logistique.

10. Comptes de régularisation d'actifs

	2024	2023
Actifs transitoires	597'627	602'652
Excédent de charges et subventions	73'810'308	67'171'881
Total des comptes de régularisation d'actifs	**74'407'935**	**67'774'533**

En 2024, les actifs transitoires sont principalement composés de factures concernant l'exercice 2025 liées aux primes d'assurances et aux contrats de maintenance ainsi que des produits à recevoir liés au contrat-formation pour les apprentis et aux caisses maladies. L'excédent de charges et subventions incluent les déficits d'exploitation des activités subventionnées pour les secteurs en couverture de déficit.

Pour les secteurs en contrat de prestation, il correspond aux subventions annuelles attendues. À partir du 1er janvier 2024, toutes les activités subventionnées de la Fondation font l'objet de contrats de prestations conclus avec l'Etat de Neuchâtel. De plus, cela intègre également les montants de recapitalisation de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel qui seront pris en charge par l'Etat de Neuchâtel (voir note 18). Le déficit d'exploitation est normalement régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan (voir note 29).

11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures / Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Infastructures/ Agencements/ Immeubles en cours de travaux	Valeur totale
Valeur brute au 01.01.2023	770'000	1'387'325	71'667'234	2'250'000	729'256	76'803'815
Transferts		1'022'855			-1'022'855	-
Acquisitions / transformations			17'152		329'393	346'545
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2023	770'000	2'410'180	71'684'386	2'250'000	35'794	77'150'360
Réévaluation selon expertise				100'000		100'000
Transferts						-
Acquisitions / transformations						-
Sortie						-
Valeur brute au 31.12.2024	770'000	2'410'180	71'684'386	2'350'000	35'794	77'250'360
Fonds d'amortissement au 01.01.2023	-	-1'025'142	-16'646'752	-	-	-17'671'894
Transferts						-
Amortissements		-138'719	-1'030'390			-1'169'109
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	-	-1'163'861	-17'677'142	-	-	-18'841'004
Transferts						-
Amortissements		-152'503	-1'030'647			-1'183'150
Fonds d'amortissement au 31.12.2024	-	-1'316'364	-18'707'790	-	-	-20'024'154
Valeur nette au 31.12.2023	**770'000**	**1'246'318**	**54'007'244**	**2'250'000**	**35'794**	**58'309'356**
Valeur nette au 31.12.2024	**770'000**	**1'093'815**	**52'976'596**	**2'350'000**	**35'794**	**57'226'206**

Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC, les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancielles immobilières. Par conséquent, en 2015 et 2016, les immeubles ont été réévalués.

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur une durée de vie de 66 2/3 années à l'exception de certains éléments et travaux de rénovation qui ont une durée de vie plus courte.

Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method). Durant l'exercice 2024, la valeur de marché des immeubles de rendement a été réévaluée dans le cadre d'une expertise externe. L'immeuble situé aux Hauts-Geneveys a été réévalué à la hausse de CHF 325'000.-. En revanche, l'immeuble situé à La Chaux-de-Fonds a vu sa valeur dévaluée de CHF 225'000.-. Ces impacts ont été comptabilisés, dans le compte de pertes et profits en charges et produits hors exploitation

Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 10 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour certains agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail.

Terrains

Les terrains sont "les Gouttes d'Or" et le terrain viticole de Cressier.

12. Actifs grevés d'une réserve de propriétés

Art. 959c al. 2 ch. 9 CO	2024	2023
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	55'425'632	56'366'274

Certains immeubles d'exploitation et immeubles de rendement sont soumis à une restriction de propriété en lien avec les cédules hypothécaires émises afin de garantir les crédits hypothécaires mentionnés au passif du bilan.

À noter que la limite globale de crédit de CHF 38'700'000.- est également garantie par un cautionnement simple de l'Etat de Neuchâtel.

La Fondation Les Perce-Neige possède également un cautionnement solidaire de CHF 240'000.- envers la BCN. Cela permet de garantir la limite de crédit de NRJ Transports Sàrl, détenue à 100% par la Fondation, de CHF 200'000.- sur son compte auprès de la BCN.

De plus, il existe une cession en faveur de la BCN de tous les loyers et autres revenus présents et futurs provenant de la location ou de l'exploitation des immeubles sis rue de Port-Roulant 5 et 5a, à Neuchâtel.

Certaines immobilisations ont été financées partiellement par des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces subventions sont soumises à des conditions de durée d'utilisation minimale. En cas de revente, de désaffectation ou de changement d'affectation du bien avant un délai de 25 ans d'exploitation, un remboursement partiel peut être exigé par l'OFAS. Le montant à restituer est déterminé de manière proportionnelle, en fonction du rapport entre la durée effective d'exploitation et la durée contractuelle de 25 ans. À la date de clôture, aucun événement n'a entraîné d'obligation de remboursement.

13. Équipements

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	5'796'270	5'470'041
Acquisitions	195'128	326'231
Ajustements	6'375	-2
Sortie	-735'097	-
Valeur brute au 31 décembre	5'262'676	5'796'270
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-4'586'504	-4'364'336
Amortissements	-215'434	-222'168
Ajustements	-6'375	-
Sortie	735'097	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-4'073'216	-4'586'504
Valeur nette au 31 décembre	**1'189'461**	**1'209'766**

Au cours de l'exercice 2024, du mobilier datant de 2006, entièrement amorti et n'étant plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat.

14. Véhicules

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	1'840'038	1'796'398
Acquisitions	96'600	59'940
Sortie	-3'000	-13'000
Ajustements	-	-3'299
Valeur brute au 31 décembre	1'933'638	1'840'038
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-1'502'635	-1'376'485
Amortissements	-143'646	-139'150
Sortie	3'000	13'000
Ajustements	-	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-1'643'281	-1'502'635
Valeur nette au 31 décembre	**290'358**	**337'403**

Lors des exercices 2023 et 2024, des véhicules totalement amortis et plus utilisés ont été sortis, sans impact sur le résultat.

15. Informatique et communication corporels

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	742'082	741'985
Acquisitions	92'904	96'734
Sortie	-95'130	-96'760
Ajustements	-	124
Transfert	-13'723	-
Valeur brute au 31 décembre	726'133	742'082
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-416'593	-402'215
Amortissements	-112'477	-111'138
Sortie	95'130	96'760
Transfert	13'723	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-420'216	-416'593
Valeur nette au 31 décembre	**305'917**	**325'490**

En 2023 et 2024, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.

16. Informatique et communication incorporels

	2024	2023
Valeur brute au 1 janvier	379'875	386'487
Acquisitions	6'891	-
Sortie	-	-6'613
Transfert	13'723	-
Valeur brute au 31 décembre	400'489	379'875
Fonds d'amortissement au 1 janvier	-341'807	-320'925
Amortissements	-22'668	-27'494
Sortie	-	6'613
Transfert	-13'723	-
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-378'198	-341'807
Valeur nette au 31 décembre	**22'291**	**38'068**

En 2023, du matériel informatique totalement amorti et plus utilisé a été sorti, sans impact sur le résultat. Des immobilisations entièrement amorties, initialement classées dans la catégorie des immobilisations corporelles, ont été transférées, en 2024, dans les immobilisations incorporelles.

17. Titres et autres placements financiers - participation

Lors de l'exercice 2024, la Fondation a acquis, rétroactivement au 1er janvier 2024, 100% du capital social de la société NRJ Transports Sàrl dont le siège est situé à Boudevilliers (Val-de-Ruz). Cette société est active dans le secteur du transport de personnes en situation de handicap.

A la date d'achat, la participation a été évaluée au coût d'acquisition qui représentait la valeur de marché des actifs nets de la société.

- Prix d'acquisitions : CHF 1'494'000
- Actifs repris : CHF 2'233'916
- Passifs repris : CHF 720'630

Le financement de l'acquisition a été assuré par l'utilisation de CHF 100'000.- de fonds affectés aux secteurs enfants et adolescents (voir note 24), ainsi que de CHF 1'394'000.- de fonds libres. Afin de comptabiliser l'utilisation des fonds, un actif négatif a été créé, annulant ainsi la participation de CHF 1'494'000 au bilan.

Cette acquisition permet de pérenniser le transport des bénéficiaires de prestations de la Fondation sur le long terme.

18. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN, anciennement Prévoyance.ne). Au 31 décembre 2024, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de la CPCN de zéro franc.

En 2013, une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de la caisse de pensions. Afin d'honorer cette dette, un prêt avait été contracté auprès de la CPCN pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes :

- Taux 3.5% jusqu'au 31 décembre 2019 et 2.25% dès le 1er janvier 2020
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'Etat sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

À fin décembre 2024, le montant dû à la CPCN est de CHF 2'076'700.- (2023 : CHF 2'225'700.-).

En lien avec le passage au système d'assurance de la primauté des cotisations et avec une nouvelle recapitalisation de la caisse en 2019, les employeurs et employés ont dû supporter des mesures compensatoires. Afin de financer ces mesures, La Fondation a contracté un emprunt d'un montant initial de CHF 2'132'961.-. La Fondation a obtenu un cautionnement de la part de L'Etat de Neuchâtel pour cet emprunt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 2'132'961.- sont les suivantes :

- Taux entre 1.66% et 2.84% selon les tranches
- Durée 20 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'Etat sur une durée maximale 25 ans; pas de rémunération de cette garantie

Au 31 décembre 2024, le montant dû à La CPCN est de CHF 1'493'073.- (2023 : CHF 1'599'721.-).

Les cotisations versées à la caisse de pensions en 2024 s'élèvent à CHF 6'494'542.- pour la part employeur et à CHF 4'340'110.- pour la part employés (total CHF 10'834'652.-). En 2023, elles s'élevaient à CHF 6'129'709.- pour la part employeur et à CHF 4'094'101.- pour la part employés (total CHF 10'223'809.-).

Pour l'exercice 2024, le degré de couverture des engagements se monte à 81.8% (2023 : 77.4%) au-dessus du chemin de croissance de 69.9% (2023 : 69.1%). La Fondation renonce donc à comptabiliser un actif de prévoyance.

19. Comptes de régularisation de passifs

	2024	2023
Acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel	61'817'155	56'542'908
OES – surplus fonds OES	-	-
Comptes de régularisation de passifs	2'737'542	1'910'168

Le montant de CHF 61'817'155.- au 31.12.2024 (2023 : CHF 56'542'908.-) vient des acomptes de subventions de l'Etat de Neuchâtel de l'année 2024, respectivement 2023.

Les comptes de régularisation de passifs sont principalement composés de factures relatives à des dépenses liées à l'exercice sous revue non reçues à la date de clôture.

20. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2024	2023
	32'502'398	**29'503'694**
Banque Cantonale Neuchâteloise	24'040'000	25'310'000
Prêt CPCN	149'000	149'000
Prêt Banque Cantonale Neuchâteloise	106'648	106'648
Dettes hypothécaires	8'206'750	3'938'046

21. Provisions

Aucun litige ou risque nécessitant la comptabilisation d'une provision est connu ou attendu.

22. Dettes financières, hypothécaires et prêts à long terme

Ventilation des dettes à long terme (art. 961a al. 1 CO)		2024	2023
		25'068'734	**30'120'286**
Prêt CPCN/BCN	Deux à cinq ans	1'449'184	1'022'592
Prêt CPCN/BCN	Plus de cinq ans	1'864'940	2'547'181
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	16'000'450	22'410'700
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	5'754'160	4'139'814

Les parts échues à moins de 12 mois figurent dans la note 20 ci-dessus

23. Résultat financier

	2024	2023
Charges financières	**1'500'280**	**1'399'265**
Frais bancaires	18'017	10'692
Autres intérêts BCN	376'456	380'147
Intérêts prêt CPCN	84'206	78'593
Intérêts cautionnement	398'129	366'874
Intérêts dettes hypothécaires	623'472	562'960
Produits financiers	**28'732**	**231**

24. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2024	Utilisation	Attribution	31.12.2023
Loterie Romande	123'207	-48'703	138'000	33'910
Dons pour la Maison de Vie DEFI	38'145	-3'118	3'613	37'650
Dons pour la Maison de Vie et de Santé	66'283	-10'431	29'938	46'776
Dons pour le DC Aînés	27'869		2'100	25'769
Dons pour le DCES	255'044	-100'000	100	354'944
Dons pour le FEJ	7'726			7'726
Dons pour le FORTL	1'257			1'257
Dons 50e anniversaire de la Fondation	12'408			12'408
Dons pour la salle de gymnastique	67'306	-13'200	80'506	
Dons pour l'achat de matériel adapté	9'294	-39'704	42'998	6'000
Dons pour le sport	61'067	-2'106	48'944	14'229
Dons pour les activités	7'015			7'015
Divers dons affectés	1'768		300	1'468
Fonds ANMEA affecté au secteurs enfants et adolescents	77'996		30'071	47'926
Fonds ANMEA affecté aux secteurs adultes et seniors	166'274		64'106	102'168
Total général	**922'661**	**-217'261**	**440'676**	**699'246**

Afin d'en faciliter la lecture, les différents fonds affectés ont été regroupés en catégories selon l'utilisation souhaitée par les donateurs et légataires. Aucun changement d'affectation n'est intervenu.

La Loterie Romande a versé une contribution de CHF 90'000.- en 2023 à la Fondation pour la réalisation de places de jeux ainsi que pour l'acquisition de divers équipements. En 2024, la Loterie Romande a accordé une nouvelle contribution de CHF 138'000.- pour la rénovation de la salle de gymnastique, la création d'une salle d'exploration sensorielle Snoezelen ainsi que pour l'acquisition de divers équipements en faveur des bénéficiaires. Ces projets se poursuivront lors des prochains exercices.

Au 31 décembre 2023, la Fondation Les Perce-Neige a quitté l'Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes (ANMEA). Une part de la fortune de l'ANMEA a été versée à la Fondation suite à son départ en 2023 et le solde en 2024. La fortune de l'ANMEA a été constituée grâce à des cotisations des institutions membres subventionnées par l'état de Neuchâtel. En conséquence, en accord avec les services étatiques concernés, deux fonds ont été créés et affectés. L'objectif est de les utiliser pour des dépenses futures qui répondent aux buts originaux de l'ANMEA.

25. Capital de l'organisation

	31.12.2024	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2024	Attribution résultat antérieur	31.12.2023	Attribution/utilisation fonds au capital	Résultat 2023	Attribution résultat antérieur	31.12.2022
Capital de base	18'695'639			-1'496'450	20'192'089			-1'639'256	21'831'344
Capital libre généré	515'655				515'655				515'655
Résultat de l'exercice	-1'306'366		-1'306'366	1'496'450	-1'496'450		-1'496'450	1'639'256	-1'639'256
Résultat OES en attente d'attribution définitive	-				-		1'354'062		-1'354'062
Capital de base total	**17'904'928**	**-**	**-1'306'366**	**-**	**19'211'294**	**-**	**-142'389**	**-**	**19'353'682**
Capital libre	1'221'064	-1'088'710			2'309'775	346'279			1'963'496
Capital de l'organisation total	**19'125'992**	**-1'088'710**	**-1'306'366**	**-**	**21'521'069**	**346'279**	**-142'389**	**-**	**21'317'178**
Fonds affectés	922'661	223'415			699'246	57'048			642'199
Résultat fonds OES de l'exercice	161'203		161'203	317'526	-317'526	-317'526			-
Capital du fonds OES	728'909			-317'526	1'046'436				1'046'436
Résultat fonds SAHA de l'exercice	1'877'704		1'877'704		-				-
Capital du fonds SAHA	-				-				-
Capital des fonds	**3'690'478**	**223'415**	**2'038'907**	**-**	**1'428'156**	**-260'479**	**-**	**-**	**1'688'634**

Le capital libre généré correspond aux fonds utilisés pour des investissements immobiliers ou mobiliers capitalisés au bilan.

Depuis le 1er janvier 2024, l'intégralité des activités de la Fondation subventionnées par l'Etat de Neuchâtel est réalisée via des contrats de prestations valables deux ans. La gestion opérationnelle de ces contrats est assurée en partenariat avec les instances étatiques compétentes, à savoir :

- Pour les secteurs enfants et adolescents, l'Office de l'Enseignement Spécialisé, rattaché au Département de la Formation, des Finances et de la Digitalisation ;
- Pour les secteurs adultes et seniors, le Service d'Accompagnement et d'Hébergement de l'Adulte, rattaché au Département de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Ces contrats définissent les conditions-cadres ainsi que les modalités de collaboration entre l'État de Neuchâtel et la Fondation pour une durée de deux ans, soit pour les exercices 2024 et 2025. Jusqu'en 2023, seuls les secteurs enfants et adolescents étaient régis par un contrat de prestations couvrant la période 2019-2023.

Les résultats annuels des activités subventionnées sont comptabilisés au bilan sous les rubriques " Résultat OES de l'exercice" et " "Résultat SAHA de l'exercice" via le compte de pertes et profits par les rubriques "Dont attribution / prélèvement résultat OES en attente de validation" et "Dont attribution / prélèvement au résultat SAHA en attente de validation". Le résultat est, après acceptation du décompte de subventionnement, alloué au bilan dans les rubriques "Capital du fonds OES" et "Capital du fonds SAHA".

Les versements cumulés au fonds sont limités à un montant maximum. Tout excédent doit être remboursé à l'Etat de Neuchâtel. Il est comptabilisé, au compte de résultat, dans le groupe de compte 69 et au bilan dans les "comptes de régularisation de passifs" (voir note 19).

Lors de l'exercice 2023, le financement supplémentaire de la perte 2022 de CHF 1'354'062.- a été octroyé par l'OES via le versement d'une subvention complémentaire. Ce montant a été comptabilisé dans la rubrique du compte de pertes et profits "subvention additionnelle afin de couvrir le déficit OES 2022". Au bilan, la comptabilisation a été effectuée sous la rubrique "Résultat OES en attente d'attribution définitive" via la rubrique du compte de pertes et profits "Dont attribution / Prélèvement au déficit d'exploitation OES attribution définitive".

La baisse du capital libre est liée à l'achat de la société NRJ Transports Sàrl.

26. Subventions publiques

Le tableau ci-dessous détaille le traitement des subventions étatiques de l'Etat de Neuchâtel au sein du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation.

	2024	2023
Subventions prévues pour l'exercice	70'478'336	63'601'247
Subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance	3'331'972	3'570'634
Avances de subventions reçues	61'817'155	56'542'908
Résultats de l'exercice en attente de validation	2'038'907	-317'526
Capital des fonds subventionnés	728'909	1'046'436
Produits des activités subventionnées	70'478'336	63'601'247

Les subventions prévues pour l'exercice ainsi que les subventions à recevoir pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation d'actifs.

Les avances de subventions reçues sont comptabilisées, au bilan, dans les comptes de régularisation de passifs.

Les résultats de l'exercice en attente de validation sont comptabilisés, au bilan, dans les résultats OES et SAHA de l'exercice. Au compte de pertes et profits, ils sont comptabilisés dans les rubriques "dont attribution / prélèvement au résultat OES/SAHA de l'exercice en attente de validation" en 2024 et dans les rubriques " dont attribution / prélèvement au fonds OES" en 2023.

Le capital des fonds subventionnés est comptabilisé, au bilan, dans le capital du fonds OES et, respectivement, SAHA.

Les produits des activités subventionnées sont comptabilisés, au compte de pertes et profits, dans la rubrique "69 Contributions à l'exploitation et dons".

En complément des activités subventionnées faisant l'objet de contrats de prestations signés avec l'État de Neuchâtel, la Fondation fournit également d'autres prestations subventionnées au sens de la norme RPC 28.

	2024	2023
Recettes facturées aux cantons tiers	6'083'102	5'633'707
Recettes facturées aux communes neuchâteloises	2'914'017	2'888'834
Recettes diverses	113'348	235'215

27. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent principalement les charges et revenus des immeubles de rendement. Lors de l'exercice 2024, ils comprennent, également, les réévaluations des immeubles de rendement (voir note 11).

28. Transaction avec des parties liées

Durant l'exercice 2024, la Fondation a réalisé les transactions récurrentes suivantes avec des parties liées :

Nature de la transaction	Partie liée	Montant (CHF)	Conditions spécifiques
Achat de prestations de transports	NRJ Transports Sàrl	4'140'132	Aux conditions du marché

Durant l'exercice 2024, la Fondation a réalisé les transactions non récurrentes suivantes avec des parties liées :

Nature de la transaction	Partie liée	Montant (CHF)	Conditions spécifiques
Achat de matériel	Membre du comité de direction	25'000	Aux conditions du marché

29. Demandes de subventions étatiques

Comme chaque année, les demandes de subvention étatiques de l'exercice écoulé seront validées par les autorités cantonales compétentes après l'approbation, par le Conseil de Fondation, des comptes de la Fondation les Perce-Neige. Des ajustements pourraient impacter les exercices futurs.

30. Recherche de fonds

Depuis, le 1er janvier 2019, la fondation emploie un collaborateur qui est dédié à la recherche de fonds. Son activité financière se compose de :

	2024	2023
Charges monétaires	-194'204	-181'647
Revenus monétaires	364'023	218'413
Résultat monétaire	**169'819**	**36'766**

Les charges monétaires mentionnées ci-dessus sont considérées comme des charges de collecte de fonds (y compris les charges de personnels). Ces coûts sont déterminés sur la base des centres de coûts analytiques.

De plus, des dons en nature estimés à CHF 30'000.- ont été reçus de la part de différents donateurs. Nous remercions les donateurs pour leur générosité.

Les indications ci-dessus ne concernent que l'activité spécifique de recherche de fonds. Il n'est pas jugé pertinent de présenter l'ensemble de l'activité en distinguant les charges administratives et les charges de collecte de fonds et de publicité générale.

31. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2024 s'élèvent à CHF 43'240.- TTC en lien avec les prestations de révision (en 2023 : 46'688.- TTC).

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels au conseil de fondation de la Fondation Les Perce-Neige, à Val-de-Ruz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Les Perce-Neige, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et aux règlements de la fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'activité. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative, que celle-ci provienne de fraudes ou résulte d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en lien avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Audit SA

Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 14 mai 2025
Exemplaire numérique

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

La créativité
est contagieuse
FAITES LA
TOURNER
Albert Einstein.